

Bourassa s'amuse sur fond d'élections

Tout paraît pointer vers le 25 septembre et l'annonce du scrutin mercredi, à la sortie du conseil des ministres

Jean-V. Dufresne

SHERBROOKE — Le premier ministre Bourassa paraît devoir annoncer dès mercredi au sortir d'un conseil des ministres la date des élections générales, qu'il aurait choisi de tenir le 25 septembre.

Le congrès des jeunes Libéraux aura servi en somme de fond de scène pour régler les derniers préparatifs d'une campagne dont le chef du parti n'a plus à redouter, dit-il, « que les pelures de bananes », aucun débat déchirant à son avis ne semblant vouloir troubler l'horizon des prochaines semaines, hormis peut-être le dossier des infirmières, « mais il nous reste encore quelques

jours pour agir », a rappelé le premier ministre.

Sauf quelques résolutions adoptées par les jeunes au sujet de l'environnement, de la qualité de l'enseignement, de l'accès au travail et de la marginalisation de la jeunesse, les mille délégués, garçons et filles, ont surtout bien dansé, bien mangé, joué à la balle-molle, tandis qu'une centaine de candidats se faisait expliquer les raffinements de la loi électorale, passait chez le photographe pour une postérité peut-être fugitive, et qu'une équipe de cameramen prenait les premiers plans des images qui offriront du premier ministre un profil plus serein que jamais, entouré de ses jeunes militants, pour démontrer que « la nouvelle génération elle aussi fait confiance au parti Libé-

ral ». Et comme pour vouloir inviter les plus nationalistes parmi elle à rejoindre les rangs du parti, le sigle du PLQ a été redessiné avec le fleur-de-lys battant pavillon au haut du mât du grand « L » libéral.

« Est-ce là bien le sens du nouveau sigle, il faudra le demander aux concepteurs », a déclaré M. Bourassa qui feint d'ignorer ces subtilités graphiques.

Une seule résolution, touchant l'avortement, eût pu troubler les débats, mais elle ne fut pas débattue, faute de temps. La seule autre proposition, à peine controversée, invitait le gouvernement à réduire à cinq ans seulement la permanence des emplois dans la fonction publique pour faciliter l'accès de jeunes à ce marché privilégié du travail. Elle fut

adoptée sans peine.

La loi exige la signature d'un décret pour déclencher les élections et la nécessaire convocation du conseil des ministres aura lieu mercredi matin.

Avec un plaisir évident, M. Bourassa s'est amusé à déjouer les prévisions de la presse en disant que « tous les mercredis d'août sont bons pour annoncer des élections ». Mais à moins d'imprévu, députés et ministres s'entendaient, hier, dans les couloirs de l'Université de Sherbrooke, pour mercredi, non sans sourire de ce que ce jour coïncide avec l'anniversaire de M. Jacques Parizeau, qui aura 59 ans après-demain.

D'ailleurs, M. Bourassa ne pourra plus guère longtemps jouer à cache-cache sans se trahir. « Je vais pour-

tant m'échapper si ça continue », disait-il hier après avoir quasiment vendu la mèche de mercredi, lorsqu'il signala, à propos du ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil, « qu'on saura mercredi ou jeudi s'il renouvelle son mandat ».

La veille, la présidente de la commission Jeunesse, Marie Gendron, eut un lapsus semblable en annonçant « qu'on sera en pleine campagne dans 47 jours », ce qui porte le scrutin au 25 septembre.

Lapsus pour lapsus, M. Bourassa a ni plus ni moins confirmé aussi que son ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Pierre MacDonald, ne sera plus sur les rangs dans Robert-Baldwin, en invitant à la blague un journaliste à s'y porter candidat, « puisque le

comité est encore ouvert ».

Ni M. Gobeil ni M. MacDonald n'ont été aperçus dans le campus durant le weekend, ils n'ont pas répondu à l'appel des candidats sur la tribune, non plus que le ministre des Affaires municipales, Pierre Paradis, à peine entrevu samedi mais à distance encore des jeunes délégués.

« Seules des raisons d'ordre familial empêcheraient M. Paradis de renouveler son mandat, et il me communiquera sa décision dans les prochains jours », a expliqué le premier ministre.

L'abandon de ces trois députés porterait à 9 sur 28 le nombre des ministres démissionnaires dans le cabinet, un chiffre peut-être jamais atteint dit-on dans l'histoire politique du Québec.

Voir page 12: Bourassa

«C'était une belle course»

Guy Ferland

« LE MENEUR est au cimetière de la Côte-des-Neiges », hurle dans son micro le commentateur révisé. Pourtant, les 250.000 personnes ne s'étaient pas massées sur les versants du Mont-Royal pour assister à un défilé funéraire, mais bien à la 7e épreuve de la Coupe du Monde — le 2e Grand prix cycliste des Amériques — remporté par le Suisse Jorg Muller en un peu plus de six heures.

C'est d'ailleurs tout ce qu'a su Yvon Bernier, grand buveur devant l'Éternel qui avait tout de même passé la journée sous un arbre du parc du Mont-Royal. « J'ai entendu du bruit et bien des gens passer, mais j'ai pas vu de cyclistes », commente-t-il en finissant une enième bière, couché à même le tapis des vaches.

Il faut dire que la course a duré 6 h 3 minutes et 39 secondes. Les spectateurs sont donc venus par vagues. Certains mordus ont toutefois passé la journée, très belle et chaude, à pique-niquer sous les ormes tout en jetant un coup d'oeil à tous les 25 minutes sur la course. « J'aime bien venir ici avec ma famille, explique Réal Tremblay. On mange, on relaxe et on peut regarder une course de qualité tout en laissant les enfants jouer près de nous. »

Voir page 12: Course



PHOTO JACQUES NADEAU

Le cycliste suisse Jorg Muller exprime sa joie à la ligne d'arrivée après avoir remporté le Grand prix cycliste des Amériques, en 6 h 3 minutes et 39 secondes. Autres informations page 9

450 prisonniers arabes contre un seul des otages

Israël rejette la proposition des ravisseurs de Cicippio

BEYROUTH (Reuter) — L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR, pro-iranienne) a proposé hier d'échanger l'otage américain Joseph Cicippio contre 450 prisonniers arabes, en faisant état de développements régionaux favorisant « un dénouement heureux du problème des otages ».

Israël a rejeté cette demande si trois soldats israéliens en captivité ne sont pas inclus dans l'opération, a annoncé hier un membre du cabinet israélien.

« Il faut absolument que, dans tout échange de ce type, les otages israéliens soient libérés. Il n'y aura pas d'échange sans les Israéliens », a déclaré Ehud Olmert, ministre sans portefeuille et proche conseiller du président du conseil Yitzhak Shamir.

Au même moment, le chef du mouvement Amal islamique, Hussein Moussaoui, affirmait que son groupe était prêt à tuer un soldat israélien qu'il détient pour obtenir la libération de cheikh Abdel Karim Obeid, chef religieux du Hezbollah enlevé le 28 juillet au Sud-Liban par un commando israélien.

Plus tôt dans la journée, Israël avait fait savoir qu'il n'avait pas entamé de négociations sur un échange d'otages. « Il n'y a pas de négociations à l'heure actuelle », a dit le ministre des Affaires étrangères Moshe Arens. « Jusqu'ici, il n'y a pas eu de discussions. »

L'État hébreu a proposé la libération d'Obeid et de prisonniers chiites

en échange de celle de tous les otages occidentaux du Liban et de trois de ses soldats capturés au Sud-Liban. Samedi, le Hezbollah (parti de Dieu) avait refusé d'inclure les soldats dans un échange de prisonniers.

Hier, à l'issue du conseil des ministres israéliens, un proche du président du conseil Yitzhak Shamir, a écarté l'idée d'un échange si les trois soldats de Tshal devaient en être exclus.

L'OJR s'est dite prête à libérer Cicippio, qu'elle menaçait « d'exécuter », en échange de la libération par Israël de cheikh Obeid et de 150 prisonniers libanais et de 300 Palestiniens.

Dans un communiqué diffusé à Beyrouth, l'OJR affirme avoir reçu une réponse positive à ses exigences formulées jeudi sur la libération par Israël de détenus chiites libanais et de Palestiniens.

Le mouvement, dont le communiqué est accompagné de la photographie d'un autre otage américain, Edward Tracy, ajoute que son initiative progressée « à la suite de développements régionaux encourageants, qui augurent d'un dénouement heureux du problème des otages ».

La première condition de la libération de Cicippio, enlevé en septembre 1986, est qu'Israël mette fin aux expulsions de militants palestiniens et autorise à rentrer ceux qui ont fait l'objet d'expulsions, ajoute l'OJR.

La Syrie, de son côté, a fait savoir à l'émissaire des Nations unies Mar-

rack Gouling qu'elle souhaitait la libération des otages occidentaux du Liban, mais que cela ne serait pas possible sans un changement de la politique américaine.

« Le ministre des Affaires étrangères Farouk Al Chara a souligné

Voir page 12: Prisonniers

Le cas Daigle entendu demain en Cour suprême

À LA VEILLE de l'audition de la Cour suprême dans l'affaire de Chantal Daigle et de son ex-compagnon, M. Jean-Guy Tremblay, et après un mois d'intense débat public sur cette affaire, les Québécois apparaissent généralement défavorables à l'avortement au plan des principes tout en se montrant libéraux selon les circonstances.

Par le biais de son avocat, la Cour suprême entendra à compter de demain le plaidoyer de Mme Daigle, qui fait l'objet d'une injonction de la Cour d'appel du Québec lui interdisant de se faire avorter.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont demandé à intervenir dans cette cause de même que des

Voir page 12: Le cas

EN BATEAU VERS HONG KONG, EN AVION VERS HANOI

Une mauvaise surprise attend dorénavant bien des «boat people»

Mathieu-Robert Sauvé
Collaboration spéciale

Hong Kong — En pleine saison des typhons dans la mer méridionale de Chine, les Vietnamiens affluent toujours massivement vers Hong Kong dans leurs vieilles embarcations de bois. Ils viennent d'y franchir le cap des 50.000 et forment pour ainsi dire la plus importante « minorité ethnique » du territoire. Mais 32.000 d'entre eux devront prouver qu'ils sont de véritables réfugiés au sens de la Convention de Genève de l'ONU pour être un jour acceptés dans un pays d'accueil. À défaut de quoi ils seront renvoyés par avion à Hanoi.

Lorsque Le Ngou Quang a quitté le Vietnam en direction de Hong Kong avec sa femme et son fils, le 1er mai dernier, il savait que la colonie britannique avait choisi la ligne dure pour mettre fin à cette immigration indésirée.

« Mais je n'avais pas le choix », dit-il du camp de Whitehead où il est détenu depuis le 28 mai. Ce jour-là, son bateau et les 183 personnes à bord ont été interceptés par la police de Hong Kong, après une traversée ponctuée de deux typhons. « En Malaisie et à Singapour, poursuit-il, les

réfugiés sont renvoyés systématiquement à la mer; la Thaïlande et l'Indonésie sont des destinations dangereuses à cause des pirates. Il restait Hong Kong, où au moins nous avions une chance d'être accueillis dans un pays libre. »

Selon une source autorisée du gouvernement, « Hong Kong n'est pas un pays d'accueil, mais un lieu de transit. C'est pourquoi, tant que les pays d'accueil comme le Canada, l'Australie ou les États-Unis n'accepteront pas d'augmenter leur quota, nous n'avons pas d'autres choix que de rapatrier au Vietnam ceux qui ne sont pas reconnus comme étant des réfugiés au sens de la Charte des droits de l'homme de l'ONU. »

Le Canada a accueilli l'an dernier 1.009 réfugiés vietnamiens, ce qui en fait le plus généreux des pays d'accueil devant les États-Unis (687) et l'Australie (364). Le Québec, qui a juridiction en matière de sélection d'immigrants, a accepté 400 Vietnamiens dont près de la moitié provenaient de Hong Kong. C'est plus que tous les pays d'Europe réunis.

« Devant l'ampleur de la crise actuelle, dit Gilles Cyr, conseiller au Service d'Immigration de la délégation du Québec à Hong Kong, nous

Voir page 12: Une mauvaise



PHOTO Mathieu-Robert Sauvé

Plus de 50.000 réfugiés vietnamiens s'entassent à Hong Kong.



250 CHAMPIGNONS

Ce guide de poche est un outil pratique qui facilitera aux mycologues amateurs l'identification et la reconnaissance des principaux champignons comestibles et vénéneux. Il permettra aux gastronomes de profiter de belles saisons de cueillette.

• guide d'identification • nom latin • nom français • groupes en six couleurs différentes pour repérer facilement les espèces • photo couleur • description de l'espèce • code de couleur de comestibilité • code de l'habitat de l'espèce • saison de la récolte • humicole ou lignicole • schémas détaillés de l'espèce

ÉDITIONS DU TRÉCARRÉ

DU QUÉBEC
ET DE L'EST DU CANADA

MAURICE THIBAUT

310 pages — 19,95\$



Devant un comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth

Clark évoque un renforcement des sanctions contre l'Afrique du Sud

CANBERRA (PC) — Le ministre des Affaires étrangères du Canada, Joe Clark, a déclaré, hier, que les sanctions commerciales et autres contre le gouvernement à minorité blanche de l'Afrique du Sud doivent être maintenues, voire renforcées, « jusqu'à ce qu'il y ait des preuves évidentes du démantèlement de l'apartheid ».

« C'est l'engagement du gouver-

nement du Canada », a déclaré le ministre, la veille de l'ouverture de la quatrième conférence du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique du Sud.

« Nous sommes dans cette bataille pour mettre fin à l'apartheid, a-t-il ajouté. Ce sera une priorité de notre gouvernement jusqu'à ce que cette lutte soit gagnée. »

Le ministre canadien qui préside

la rencontre de trois jours qui s'ouvre aujourd'hui dans la capitale australienne, répondait en partie aux récentes critiques faites sur le Canada dans un rapport commandé lors de la dernière conférence des ministres des Affaires étrangères, à Harare, au Zimbabwe, en février.

Le rapport, qui doit être discuté demain à la conférence de Canberra mais qui fut rendu public en partie la semaine dernière au Canada par le Comité de Toronto pour l'affranchissement en Afrique du Sud, s'en prend à l'engagement du Canada contre les politiques raciales de Pretoria et s'interroge à savoir si le Canada fait suffisamment dans le domaine des sanctions commerciales.

Le rapport recommande entre autres que les pays du Commonwealth cessent tout échange commercial avec l'Afrique du Sud dans cinq ans.

« À ce point-ci, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une arme efficace », a dit le ministre Clark, ce que les autres pays considèrent une mesure trop draconienne.

Selon lui, le principal avantage de cette conférence du Commonwealth est l'effet d'entraînement qu'elle peut avoir sur d'autres pays.

Le rapport souligne de plus que la dette de l'Afrique du Sud qui souhaite avoir un rééchelonnement, se chiffre à plus de \$ 20 milliards, la majeure partie arrivant à échéance dans les deux prochaines années.

Le rapport sera également discuté à la conférence des chefs des pays du Commonwealth, en octobre, à Kuala Lumpur, en Malaisie.

Sir Shridath Ramphal, secrétaire général du Commonwealth, a adouci les propos qu'il a tenus lors d'une interview radiophonique, hier matin, mettant en doute la sincérité du gouvernement canadien dans sa lutte contre l'apartheid.

Après un entretien avec le ministre Clark, hier après-midi, le diplomate de la Guyane a déclaré: « Je crois que le Canada va prendre couleur à Kuala Lumpur. »

Interrogé sur ce qu'il entendait par ces propos, Sir Ramphal a expliqué: « Le Canada va se conformer aux traditions, aux rôles, aux responsabilités qui sont les siennes depuis des années. J'ai beaucoup confiance dans le Canada. »

En vertu de la loi sur l'apartheid du gouvernement de Pretoria, les cinq millions de Blancs sud-africains con-

trôlent les systèmes politique et économique et entretiennent la ségrégation dans les quartiers municipaux et les écoles. La majorité noire n'a pas, entre autres, droit de vote.

La décision des joueurs de cricket de l'Angleterre et de rugby de plusieurs pays, incluant l'Australie, d'effectuer des tournées en Afrique du Sud, obscurcit les Jeux du Commonwealth de l'an prochain, selon Sir Ramphal.

Dans le cas des joueurs de cricket, un ancien capitaine de l'équipe nationale touchera l'équivalent de \$ 200,000 pour diriger des tournées pendant les deux prochains étés.

« L'Afrique du Sud prétend qu'avec assez d'argent, le pays peut acheter l'isolement, ce qui en partie est le prix de l'apartheid », a dit Sir Ramphal.

Réagissant à la décision des joueurs de crickets, certains pays noirs africains ont exigé l'exclusion de l'Angleterre des Jeux du Commonwealth prévus à Auckland, en Nouvelle-Zélande, en janvier.

À l'instar du secrétaire général, le ministre Clark s'est dit aussi préoccupé par un boycottage possible.

Toutefois, le ministre s'est dit encouragé par la réaction du gouvernement britannique qui est parvenu à dissuader certains athlètes.

La conférence de Canberra, qui se tient dans un des plus luxueux hôtels de la ville, mettra l'accent sur les liens de l'Afrique du Sud avec la communauté financière internationale, sur la façon de contrecarrer la propagande sud-africaine et la censure sur l'apartheid. La conférence se penchera également sur le plan d'indépendance de la Namibie contrôlée par l'Afrique du Sud.

Après la conférence, le ministre Clark aura des entretiens bilatéraux avec le gouvernement australien. Il rentrera au pays jeudi.

Le Manitoba respire

WINNIPEG (PC) — La pluie et les températures plus fraîches ont atténué l'ardeur des feux de forêt qui sévissent dans le nord du Manitoba, mais la situation est loin d'être sous contrôle. Cent-quatre-vingt-dix foyers d'incendies persistent. Les météorologues prévoient que la température grimpera à nouveau la semaine prochaine, ce qui risque de ranimer plusieurs incendies. Quelque 1,500 pompiers profitent des conditions pour creuser des tranchées afin de contenir les flammes. D'ici à demain, les 23,000 personnes évacuées des 24 villages et réserves de la région auront réintégré leurs demeures.



Le premier ministre Bourassa a pris le temps de saluer la présidente de la Commission Jeunesse du Parti libéral, Marie Gendron, hier, à l'Université de Sherbrooke.

AUX PROCHAINES ÉLECTIONS

Les anglophones se raviseront, croit Bourassa

SHERBROOKE (d'après PC) — Le chef libéral et premier ministre Robert Bourassa qui s'adressait, hier, à quelques 1,500 membres de la Commission jeunesse de son parti, réunis à l'Université de Sherbrooke, a tenté de minimiser les risques d'un éventuel revirement du vote anglophone aux prochaines élections.

Les électeurs anglo-québécois — ils sont plus d'un million — sont en colère à cause de la politique linguistique du gouvernement, qui leur interdit l'affichage dans leur langue hors des commerces.

« Ces gens vont comprendre qu'on n'avait pas le choix et qu'il n'y avait pas d'autres alternatives », a dit M. Bourassa.

Il a invité les Anglo-Québécois à relire le texte intégral de l'accord du lac Meech, qui reconnaît, croit-il, la

présence des Anglo-Québécois comme « une caractéristique fondamentale du Canada ».

Selon lui, ce texte juridique constitue « une reconnaissance officielle » des Anglo-Québécois et de leurs droits.

M. Bourassa a même affirmé que 80 % des engagements de son parti pris en 1985 face à la communauté anglophone avaient été réalisés.

L'amnistie des étudiants illégalement inscrits à l'école a été accordée, l'utilisation de l'anglais a été élargie dans les établissements de santé par la loi 142 et l'affichage en anglais a été autorisé à l'intérieur de certains commerces, a fait valoir le premier ministre.

M. Bourassa poursuit également des démarches pour recruter des candidats anglophones dans certaines circonscriptions de l'Ouest de Montréal.

« Avec des ministres dans quatre ministères majeurs depuis quatre ans, les Anglo-Québécois ont eu la représentation la plus forte de leur histoire à Québec », a-t-il dit.



C'est pour demain

PHOTO AP

Le commandant Brewster Shaw (devant) et l'astronaute

Michael Coats sont arrivés hier au Kennedy Space Center, en Floride, pour les derniers préparatifs du lancement de la navette Columbia prévu pour demain.

Ne manquez pas

LE 18 AOÛT

ÉDUCATION

CAHIER SPÉCIAL

TOMBÉE PUBLICITAIRE: 8 août
RÉSERVATIONS (514) 842 9645

AUTOMNE 1989

INFORMATIQUE
parution le 6 octobre
tombée publicitaire le 22 septembre

PROFESSIONS
parution le 13 octobre
tombée publicitaire le 1er octobre

LE DEVOIR



GESTION COMMUNICATION PLUS INC.
CABINET DE CONSEILLERS TECHNIQUES

Gestion de ressources humaines et plus...

RELATIONS DE TRAVAIL

- Négociation de conventions collectives.
- Conflits de travail.
- Interprétation de conventions collective.
- Santé et sécurité.
- Gestion des accidents du travail.
- Rémunération et avantages sociaux.
- Dotation.
- Formation et développement organisationnels.

ORGANISATION

- Contrôle de productivité.
- Évaluation du rendement.
- Description de tâche.
- Embauche de personnel.
- Technique d'entrevue.
- Test et évaluation de candidats.
- Reclassement de travailleurs.
- Représentation en séance de grief.
- Conseillers aux entreprises.

TÉL: (514) 331-8720 - 8721

Vos partenaires en gestion de ressources humaines.



Provincial		Tirage du 89-08-04
NUMÉROS	LOTS	
3456736	1 000 000 \$	
456736	10 000 \$	
56736	1 000 \$	
6736	100 \$	
736	25 \$	
36	10 \$	

Le billet donne droit à cinq tirages consécutifs.

La Mini		Tirage du 89-08-04
NUMÉROS	LOTS	
514433	50 000 \$	
14433	5 000 \$	
4433	250 \$	
433	25 \$	
33	5 \$	
51443	1 000 \$	
5144	100 \$	
514	10 \$	

Quotidienne		Semaine du 89-07-31
	3	4
LUNDI	240	8753
MARDI	288	8494
MERCREDI	461	5267
JEUDI	964	5670
VENDREDI	551	8260
SAMEDI	514	1709



Loto 6/49		Tirage du 89-08-05
3	14	21
28	30	45
GAGNANTS		
6/6	3	699 059,90 \$
5/6 +	5	158 453,50 \$
5/6	403	1 503,30 \$
4/6	18 643	62,50 \$
3/6	329 725	10 \$
VENTES TOTALES:		
17 683 655,00 \$		
Prochain tirage: 89-08-06		
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF):		
1 000 000,00 \$		

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

No complé-mentaire: 48



SELECT 49		Tirage du 89-08-05
3	6	18
32	35	36
GAGNANTS		
6/6	0	833 089,00 \$
5/6 +	3	15 295,30 \$
5/6	91	336,10 \$
4/6	3 481	39,50 \$
3/6	48 858	5 \$
VENTES TOTALES:		
1 675 279,00 \$		
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF):		
1 100 000,00 \$		

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le samedi

No complé-mentaire: 8

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

HYDRO-QUÉBEC

Les pannes peuvent nuire aux ventes, estime un organisme officiel américain

Maurice Girard
de la Presse canadienne

WASHINGTON — Les deux pannes générales d'électricité survenues au Québec l'hiver dernier pourraient nuire aux ventes d'électricité aux États-Unis, affirme un document du gouvernement américain préparé par le Bureau d'évaluation technologique (Office of Technological Assessment — OTA).

Dans une étude de près de 300 pages intitulée *Electric Power Wheeling and Dealing — Technological Considerations for Increasing Competition*, l'organisme du gouvernement américain identifie trois autres facteurs défavorables à l'électricité québécoise: les limites des lignes de transmission, l'opposition des Américains à la fourchette de tarifs d'Hydro-Québec et les objections d'une partie de l'opinion publique canadienne à la construction de barrages aux seules fins d'exportation.

« Nonobstant ces réserves, il semble qu'à court terme, les forces favorables à l'importation auront raison des opposants. Et même, à long terme, il est également possible que

la technologie sans combustion utilisée dans les centrales hydroélectriques comme au Canada soit favorisée davantage en raison des craintes des environnementalistes de voir une hausse des températures causées par la combustion de carburants fossiles. »

La perspective de vente d'électricité canadienne fait partie des hypothèses examinées en détail dans cette étude qui scrute la possibilité d'accroître la concurrence dans la distribution d'électricité aux États-Unis par l'ouverture du secteur à l'entreprise privée.

Aux États-Unis à l'heure actuelle, tous les secteurs de la production sont intégrés, de la centrale au réseau de distribution. On dénombre 3,200 compagnies d'électricité qui livrent de l'énergie à 100 millions de clients résidentiels et commerciaux.

En 1987, ces compagnies ont produit 2,5 milliards de kilowatt-heure (kwh). Elles prévoyaient alors d'investir \$32 milliards pour la construction de nouvelles centrales. On importait alors 42 milliards de kwh d'énergie du Canada. Trois contrats valant « plusieurs milliards de dollars » étaient signés cette année-là. D'ici

1995, prévoit l'OTA, les exportations d'énergie du Canada aux États-Unis atteindront de 52 milliards kwh à 66 milliards de kwh.

Le document identifie un certain nombre de facteurs favorables à l'achat de l'électricité canadienne: les ressources naturelles à développer qui équivalent à 60,000 mw; le coût plus faible de la construction de centrales au Canada; la conjoncture de l'économie canadienne; le statut des compagnies publiques d'électricité; et le traité de libre-échange.

Certains passages du rapport sont d'ailleurs explicites sur les difficultés que les partisans de l'énergie québécoise pourront rencontrer. « De plus, des préoccupations techniques, économiques et environnementales pourraient limiter la croissance des ventes d'électricité. Certaines sociétés américaines s'interrogent sur la fiabilité des approvisionnements canadiens notamment depuis les deux interruptions de courant effectuées par Hydro-Québec en janvier et avril 1988 pour cause de mauvais temps. »

« D'autres font valoir comme objection la structure de tarifs des compagnies canadiennes, qui fixent

le prix de l'hydroélectricité en fonction du coût de remplacement de l'énergie. Finalement, la construction de nouveaux barrages pourrait être ralentie par l'opposition de plusieurs Canadiens au développement de ressources naturelles encore vierges pour l'exportation d'électricité sur le marché américain. »

L'électricité du Canada a remplacé, dans trois-quarts des cas, le pétrole importé. Le rapport de l'OTA rappelle que les importations canadiennes ont permis aux consommateurs américains d'épargner de plus de \$8,4 milliards en 15 ans. Elles font concurrence à l'industrie nucléaire et les centrales au charbon. Dans la facture énergétique totale, les importations d'hydroélectricité du Canada ne comptent que pour 2 %. Ce pourcentage grimpe à 17 % pour certains États comme New York.

L'électricité a augmenté sa part du marché américain de l'énergie en passant de 24 % en 1970 à 36 % en 1987. « Peut-être encore plus important, la croissance des importations d'énergie du Canada est une autre preuve de l'esprit de concurrence dans le marché national de vente d'énergie », conclut le rapport de l'OTA.

Un pique-nique de 5,000 kg de fruits Les fruiteries réclament de nouveau le droit d'ouvrir le dimanche

QUÉBEC (PC) — « Venez goûter le fruit défendu », telle est l'invite que l'Association provinciale des fruiteries du Québec (APFQ) avait lancée aux Québécois hier après-midi. L'invitation n'était pas tombée dans l'oreille de sourds puisque c'est par milliers que les citoyens se sont rendus sur les pelouses de l'édifice du parlement pour déguster quelque 5,000 kg de fruits.

L'APFQ, qui depuis près de quatre ans multiplie les manifestations, avait organisé cette fois un gigantesque pique-nique face à l'Hôtel du parlement pour protester contre l'interdiction qui empêche toujours neuf commerces fruiteries de la région d'ouvrir leurs portes le dimanche et certains soirs de semaine.

Le parlement avait pris un air de fête et n'importe quel citoyen non averti aurait pu croire que le rassemblement s'inscrivait dans le prolongement des activités du Festival d'été, tant l'ambiance était détendue. Sur fond de musique douce, des clowns distribuaient des montagnes de ballons aux enfants tandis que des animateurs montés sur des échasses faisaient rire les petits et les grands.

Des garçons et des filles par dizaines circulaient entre les promeneurs, les bras chargés de paniers d'osier et distribuaient à qui en voulait ces fruits défendus, juteux, que leur gratuité et la chaleur infernale rendaient encore plus alléchants.

Ébahis, les touristes qui n'y comprenaient rien, s'étonnaient de cette prodigalité. Une véritable corne d'abondance. Rien à voir avec les manifestations traditionnelles, où les marcheurs s'époumonnent à scander des slogans tout en brandissant des pancartes à bouts de bras. Seules quelques affiches rappelant que la vente de ces fruits sont interdits, en

certaines endroits, le dimanche, étaient piquées ça et là dans le gazon. Aucune pétition à signer. Tout au plus suggérèrent-ils aux participants de communiquer avec leur député pour faire connaître leur désapprobation face à la loi 59.

« Nous voulions démontrer que nous étions capables d'une manifestation très pacifique, sans agressivité aucune et en ce sens, je crois que nous avons réussi », a expliqué en fin de journée, hier, Jean-Louis Falardeau, propriétaire des Jardins Mobiles, qui évaluait à environ 10,000 le nombre de participants.

Outre les Jardins Mobiles, les Jardins de Beaufort, la Corne d'abondance, le Potager Côté et le Carrefour Fruits et légumes ainsi que l'Arboretum prenaient part à la manifestation.

Rappelant qu'en vertu de la loi 59, il est interdit aux fruiteries tout comme aux commerces spécialisés dans la vente de denrées alimentaires d'ouvrir le dimanche si le fonctionnement de l'établissement requiert la présence de plus de trois personnes au même moment, M. Falardeau estime que la législation est tout à fait injuste.

« Les pommes sont interdites le dimanche, mais la bière, les chips, les bonbons et même les piscines sont offertes aux consommateurs. Où est la logique ? a-t-il demandé.

Certains marchés publics sont toutefois exemptés de cette loi, ce qui explique qu'il est permis aux fruiteries installées à l'intérieur des halles commerciales d'ouvrir le dimanche.



Chute mortelle
PHOTO AP

Un ballon dirigeable, qui participait samedi, à Batou Rouge, aux championnats des États-Unis de montgolfières, s'est écrasé au terme d'une chute de 600 mètres à laquelle ont assisté des milliers de spectateurs. Unique occupant de l'aérost, le pilote est mort peu après l'accident. Robert Mock, 52 ans, originaire du Colorado, a succombé à ses blessures au centre médical Our Lady of the Lake, à Batou Rouge, une heure environ après sa terrible chute. La

cause de cet accident reste inconnue, mais des témoins ont affirmé avoir vu le dirigeable se dégonfler soudainement avant de plonger vers le sol. « Il semble que le pilote a utilisé le brûleur jusqu'à ce qu'il soit parvenu à une altitude de 75 pieds au-dessus du sol », a estimé Jim Dirk, organisateur de la compétition. Le pilote aurait coupé momentanément l'alimentation de son ballon pour permettre à l'air chaud de s'engouffrer dans l'enveloppe du dirigeable. L'Administration de l'aviation fédérale et le service pour la sécurité des transports ont ouvert une enquête.

Des fouilles mettent à nu le berceau de Ville-Marie



L'archéologue Pauline Desjardins dirige les travaux à la Pointe-à-Callière dans le Vieux-Montréal.

d'après Canadian Press

LA POINTE-À-CALLIÈRE est devenue, depuis quelques semaines, un vaste chantier archéologique. On y cherche le berceau de Montréal et ses antécédents amérindiens.

Peu connue du grand public, parce que sise au sud-ouest du Vieux-Montréal, bien loin de la place Jacques-Cartier, cette pointe est, du point de vue historique, est plus importante que la célèbre place. Elle marque d'abord l'endroit où les pionniers de Ville-Marie ont mis le pied et érigé leur premier établissement, ensuite celui où Maison-Neuve et ses compagnons y ont creusé un puit, érigé une chapelle, puis un cimetière, le tout entouré d'une palissade.

Un obélisque, un puits stylisé et une plaque commémorative à la mémoire des 45 premiers pionniers marquent d'ailleurs ces événements depuis quelques années.

Et bien avant les Français, les Amérindiens accostaient en canots sur cette pointe. Car ce petit triangle de terre est formée du confluent de la petite Rivière Saint-Pierre, aujourd'hui canalisée sous la place d'Youville, avec le Saint-Laurent. D'après Mme Pauline Desjardins qui dirige l'équipe d'archéologues, il est

probable de trouver des traces d'occupation amérindienne datant de 1,300 ou 1,500 ans.

Pour l'heure, les archéologues travaillent au béliet mécanique ! Car il leur faut d'abord dégager les fondations de l'édifice de la Royal Insurance qui, de 1861 jusqu'en 1947, année de son incendie, a occupé la pointe.

C'est sous ces fondations que les archéologues réunis dans un projet conjoint du Vieux-Port, de Parc Canada, du ministère des Affaires culturelles du Québec et de la Ville de Montréal, entendent mener leurs investigations.

Une fois l'endroit fouillé, on construira, l'an prochain, un centre commémorant le 350e anniversaire de la fondation de Montréal en 1642 par Paul Chomedey de Maisonneuve.

L'extrémité est de la pointe est par ailleurs occupée par le monument de John Young, le fondateur du port moderne de Montréal. Il fut aussi parlementaire et promoteur d'un traité de libre-échange avec les États-Unis.

Quant à Louis-Hector Callière, en l'honneur duquel on a baptisé la pointe, il s'agit du 13e gouverneur de la Nouvelle-France. Il a succédé au comte de Frontenac en 1698 et est mort en fonction en 1703.

Il oublie sa femme dans une station-service

ROME (AFP) — Dans l'étrouffante épopée de l'exode vacancier d'août, un Turinois qui se rendait dans le sud de l'Italie avec sa famille, s'est aperçu au bout de 60 km de route qu'il avait oublié sa femme dans une station-service d'autoroute.

Les policiers de la région de Rome, alertés, ont retrouvé l'épouse égarée, Giuseppa Iacona, et l'ont conduite à son mari et ses trois enfants, confus.

L'exode du début août en Italie aura été particulièrement éprouvant pour les huit millions de conducteurs qui étaient sur les routes samedi, un chiffre record, jamais vu depuis les années 70, note la presse italienne.

Selon les responsables de la sécurité routière, il y avait eu samedi 144 km de queues aux divers points chauds — dans tous les sens du terme — du réseau autoroutier national: la plus longue comptait 25 km de file bloquée, sous un soleil torride, à Trieste, en direction de la frontière yougoslave.

Mais les bouchons dépassaient également les 10 km à la sortie de Milan vers le sud de l'Italie, à Vittimille vers la frontière française et pour passer le bac dans le détroit de Messine vers la Sicile.

COURRER MARCHÉ COURRER ROUTE

Pour le 1^{er} août consécutif!

LA COURSE TERRY FOX

Pour la recherche sur le cancer
Dimanche, le 17 sept.
Pour plus d'information
514-499-9747

CUM 55e meurtre de l'année

de la Presse canadienne

UN HOMME d'une vingtaine d'années a été battu jusqu'à la mort, en fin de semaine, à coups de bâton de baseball, en plus de recevoir plusieurs coups de poignard.

Le corps de la victime a été retrouvé dans un logement de Lasalle.

Il s'agit du 55e meurtre, cette année, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP



je m'inscris!

Renseignez-vous
au cégep de votre région
ou à
CÉGÉPHONE
(514) 271-1124
du lundi au vendredi
jusqu'à 21h.
nous acceptons les frais
d'interurbain

RELAIS & CHATEAUX
L'ART DU BIEN RECEVOIR
Caractère, courtoisie, charme, confort, cuisine

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: «RAFFINEMENT & GASTRONOMIE» sous un même toit: salles de réunions, chambres spacieuses, certaines avec bain tourbillon, foyer, lit à baldaquin. Piscine int., sauna, appareils d'exercice. Séminaires, colloques, conférences: pension complète 98,75\$ et plus par p.p. occ. d. Offrez un séjour récompense motivation à vos cadres et employés méritants. RÉ5; (418) 665-4431, FAX (418) 665-7156.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'ouï-trefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi, 24 chambres dont certaines avec foyer. Forfaits de week-end à partir de 200\$ p.p. occ. double. (819) 842-2451.

LAURENTIDES

LA SAPINIÈRE: Endroit désigné pour joindre plaisir et affaires. Situé au bord d'un lac à 1 h de Mtl — 70 ch. — Table d'Hôte — Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys — Sports de saison — Tennis — Pisc. ext. chauffée — Salle de conf. équip. audiovisuel complet. — FORFAITS DISPONIBLES — Mtl: 866-8262 — Ext. Mtl: 1-800-567-6635 — Val-David: (819) 322-2020 — FAX: (819) 322-6510.

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle (Promotion '89). Un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl: 1-800-363-2582 ou 229-4151 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: À St-Marc. Une hostellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles. Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

Si vous désirez annoncer dans cette section!
Contactez sans tarder Johanne Guilbeau
1-800-363-0305 — 514-842-9645

RELAIS D'AFFAIRES

ESTRIE

CHÉRIBOURG: Le plus gros Centre de Congrès en Estrie. Facilités pour réunions et congressistes de 10 à 1000 pers. (14 salles polyvalentes sur 200 acres de terrain). 85\$ par pers. en occ. dble incluant: 3 repas par jour, salle principale, équ. audio-visuels de base, 2 pauses-santé, taxes et service. Possibilités d'organisation d'activités à l'intérieur du complexe sportif ou activités individuelles. (bain 1/pisc./gym/...) * 115\$ en occupation simple. Contactez Dept. des Ventes au 1-800-567-6132 (au Québec seulement) ou 819-843-3308. C.P. 337, Magog J1X 3W9.

AUBERGE DE JOUVENCE: Pour vos réunions d'une ou de quelques journées, nous pouvons accueillir votre groupe de 4 à 130 personnes dans un décor enchanteur qui saura rendre votre réunion des plus productives. À partir de 60\$ p.pers. par jour, incluant l'hébergement, trois repas, pause-santé, salle de réunion, tableau de conférence. A quinze minutes de Magog, Route 220, Orford. Bonsecours JOE 1H0 — (514) 532-3134

LAURENTIDES

Auberge St-Denis ****
23 chambres (18 avec foyer)
cuisine française

Forfait: "Réunion d'Affaires" \$130⁰⁰ /pers./jour (occupation simple)

St-Sauveur des Monts
61, rue St-Denis, Québec, J0R 1R0
Membre international de «Romantik Hotels»

Mira Mont sur le lac
Situé à 1 heure de Mtl, en bordure d'un lac complexe hôtelier, salles de conférence, pour groupe, forfait à compter de 95 \$ (3 repas) chambres luxueuses avec salon et foyer. Fine cuisine. Piscine intérieure, sauna, tourbillon, tennis ext. Informations: (Mtl) 875-9042 ext.: 1-800-567-6707 ou 819-327-3330.

LAC BEAUPORT

NOUVEAU CHÂTEAU LAC BEAUPORT
À quinze minutes du Vieux Québec, le Nouveau Château Lac Beauport vous offre des forfaits complets d'affaires à prix compétitifs. L'endroit idéal pour vos congrès, réunions, séminaires, etc., et même des vacances. Plusieurs salles de conférences entièrement équipées pouvant accueillir de 6 à 400 personnes. Possibilité de pratiquer presque tous les sports. Forfaits complets disponibles à partir de 99\$, par pers. par jour, occ. simple. 154, Chemin Le Tour du Lac, Lac Beauport J1-418 849-1811, 1-800-463-2692

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Lock-Up* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25

ASTRE II: — *Batman* fr. 1 h 15, 4 h 7, 9 h 45

ASTRE III: — *Parenthood* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h

ASTRE IV: — *Karate Kid* 3 ven. à mar. 3 h, 7 h 25 — *Week-End at Bernie's* ven. à mar. 1 h, 5 h 25, 9 h 40 — *The Abyss* mer. jeu. 1 h, 3 h 45, 7 h, 9 h 45

BERRI I: (288-2115) — *Batman* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30

BERRI II: — *UHF* fr. 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40 — *Fierro, l'été des secrets* 1 h, 3 h

BERRI III: *Karate Kid* 3 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

BERRI IV: — *Les maris, les femmes et les amants* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45

BERRI V: — *S.O.S. fantômes* 2 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45, mer. 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 9 h 45

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Ghostbusters* 2 sem. 7 h 10, 9 h 20

BONAVENTURE II: — *Great Balls of Fire* sem. 9 h 30 — *UHF* sem. 7 h 30

BROSSARD I: (465-5906) — *Jésus de Montréal* sem. 7 h, 9 h 25

BROSSARD II: *UHF* fr. sem. 7 h 15 — *Son alibi* sem. 9 h 20

BROSSARD III: *Batman* sem. 7 h, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *K-9* fr. lun. mar. 7 h, 9 h 10 — *S.O.S. fantômes* 2 mer. jeu. 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 2: *S.O.S. fantômes* 2 lun. mar. 7 h, 9 h 10 — *Jésus de Montréal* mer. jeu. 7 h 10, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 3: *Jésus de Montréal* lun. mar. 7 h 10, 9 h 35 — *The Abyss* mer. jeu. 7 h, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 4: *Son alibi* sem. 7 h, 9 h

CARREFOUR LAVAL 5: *UHF* fr. sem. 7 h 15, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 6: *When Harry Met Sally* sem. 7 h 30, 9 h 40

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt. — *Jésus de Montréal* 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mt. — *Parenthood* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25

CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mt. — *Parenthood* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25

CINÉMA JEAN-TALON: Mt. — *Lethal Weapon* 2 sem. 7 h 10, 9 h 30

CINÉMA OMÉGA 1: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

CINÉMA OMÉGA 2: — *Permis de tuer* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *Sweet Lorraine* tous les soirs 19 h 15, 21 h 15

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt. (843-6001) — *Yeeleen la lumière* 19 h 30 (10 au 13 août)

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Ghostbusters* 2 sem. 7 h, 9 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Shag* sem. 7 h 30, 9 h 40

CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *UHF* lun. mar. 7 h 20, 9 h 25 — *Week-End at Bernie's* mer. jeu. 7 h 05, 9 h 20

CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *When Harry Met Sally* sem. 7 h 10, 9 h 15

CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *Week-end at Bernie's* lun. mar. 7 h 05, 9 h 20 — *The Abyss* mer. jeu. 7 h, 9 h 35

CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Parenthood* sem. 7 h, 9 h 25

CINÉMA V: — 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Turner and Hooch* 7 h 15, 9 h 40

CINÉMA V: — 2: *Young Einstein* 7 h 20, 9 h 30

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Les Lavigueur déménagent* 1 h 05, 5 h 15, 9 h 15 — *Combat*

à finir 3 h, 7 h 10

CINÉPLEX II: — *Scandale* 1 h 10, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50

CINÉPLEX III: — *Vent de Galeme* 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 40, 9 h 45

CINÉPLEX IV: — *Field of Dreams* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

CINÉPLEX V: — *Bagdad Café* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉPLEX VI: — *La petite voleuse* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50

CINÉPLEX VII: — *Les aventures du Baron Munchausen* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35

CINÉPLEX VIII: — *Camille Claudel* 1 h 30, 4 h 45, 8 h 15

CINÉPLEX IX: — *When Harry Met Sally* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Mort d'un commis voyageur* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45

COMPLEXE DESJARDINS II: — *Mariana* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 40

COMPLEXE DESJARDINS III: — *Batman* 1 h 10, 3 h 50, 7 h, 9 h 40

COMPLEXE DESJARDINS IV: — *La salle de bain* 3 h 15, 7 h 05 — *Son alibi* 1 h, 5 h, 9 h 25

COMPLEXE QUY-FAYREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt. (263-6229) —

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRA- PHIQUE: (848-3878) — *Thérèse Raquin* 20 h 30

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Batman* sem. 7 h, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-5060) — *Jésus de Montréal* 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

DAUPHIN II: *Liaisons dangereuses* sem. 7 h 30, 9 h 45

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *When Harry Met Sally* sem. 7 h 10, 9 h 15

CINÉMA DÉCARIE 2: *Parenthood* sem. 7 h, 9 h

DORVAL I: (631-8586) — *Indiana Jones & the Last Crusade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35

DORVAL II: *Lock-Up* 12 h 10, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

DORVAL III: *Honey I've Shrunk the Kids* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

DORVAL IV: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — *Lethal Weapon* 2 4 h, 6 h 45, 9 h 30

DU PARC 1: (844-9470) — *Turner and Hooch* sem. 7 h, 9 h 15

DU PARC 2: — *Young Einstein* 7 h 15, 9 h 15

DU PARC 3: — *Licence to Kill* 6 h 45, 9 h 30

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30

DU PLATEAU 2: — *Peter Pan* 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30 — *Permis de tuer* 7 h 05, 9 h 35

FAIRVIEW I: (697-3095) — *Licence to Kill* 4 h 20, 6 h 55, 9 h 30 — *Babar, the Movie* tous les jours 12 h 45, 2 h 45

FAIRVIEW II: — *Peter Pan* 12 h 30, 2 h 30 — *Batman* 4 h 15, 6 h 50, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (323-2320) — *Harry Met Sally* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Week-end at Bernie's* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Do the Right Thing* 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40

FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Scenes from the Class Struggle in Beverly Hills* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —

GREENFIELD I: (671-6129) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35

GREENFIELD 2: — *Lock-Up* 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 40

GREENFIELD 3: — *Friday 13th part 3 Jason Takes Manhattan* 5 h, 7 h 15, 9 h 30 — *Peter Pan* 12 h 30, 2 h 15

IMAX: Vieux-Port de Montréal — *Vertige* lun. au dim. 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 20 h 30, 21 h 30 — *Speed* lun. au dim. 12 h 30, 18 h 30

IMPERIAL: (288-7102) — *Indiana Jones & the Last Crusade* 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20

tout en les reliant à des causes scientifiques, du 14 juin au 26 août — La télévision expliquée aux enfants: la participation de l'enfant à un scénario ou à la manipulation des caméras, lui donne accès aux composantes techniques menant à la production d'une émission, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 Botrel, Montréal (872-2157) — Exploration: Le masque: les différents usages du masque, la magie, le camouflage ou la protection: L'envers du décor, une maquette géante donne l'illusion parfaite du théâtre et renseigne sur tous les métiers de la scène, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE PARC FRONTENAC: 2550 est Ontario, Montréal (872-2273) — Exploration: Un voyage dans le temps: traile des tournures et vie quotidienne à l'époque de la Révolution Française, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE: 6707 De Lorimier, Montréal (872-1730) — Exploration: Le grand monde de la marionnette, rencontre avec des personnages fascinants, l'histoire de la marionnette et les techniques de fabrication et de manipulation, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 465 est Mont-Royal, Montréal (872-2266) — Exploration: L'automobile: A bord d'un véhicule dont le trajet est ponctué d'arrêts, le jeune conducteur apprend le fonctionnement des différentes pièces de son engin, du 14 juin au 26 août

MAISON TRESTLER: Chemin de la Commune, Dorion (455-6290) — Concert de Stéphane Boursas — pianiste, œuvres de Beethoven, Schumann et Schubert, le 10 août à 20 h

PARC JARRY: Angle Jarry et St-Laurent, Montréal — Des masques et vous, production La Grosse Valse, m. en s. Paul Buissonneau, le 7 août à 20 h

PARC LAFONTAINE: Théâtre de la Verdure, Montréal — Kail en spectacle, le 7 août à 20 h 30

PARC LIÉBERT: Angle Liébert et de Marseille, Montréal — A portée de main, spectacle d'initiation à la musique pour les jeunes, production du Moulin à Musique, le 7 août à 10 h

PARC MAISONNEUVE: Angle Sherbrooke est et

LAVAL I: (688-7776) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40

LAVAL II: — *Lock-Up* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 30, 9 h 50

LAVAL III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h, 9 h 10

LAVAL IV: — *Peter Pan* 12 h 10, 1 h 30, 5 h 45 — *Permis de tuer* 3 h 50, 6 h 30, 9 h 20

LAVAL V: — *Babar, le film* 1 h 20, 3 h 10 — *Lethal Weapon* 2 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30

LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Batman* sem. 7 h, 9 h 30

LAVAL 2000 2: *Karate Kid* 3 sem. 7 h 10, 9 h 35

LOEW'S I: (861-7437) — *Licence to Kill* 12 h 40, 3 h 35, 6 h 30, 9 h 20

LOEW'S II: — *Dead Poets Society* 1 h, 3 h 45, 6 h 20, 9 h 15

LOEW'S III: — *Turner and Hooch* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 20, 9 h 30

LOEW'S IV: — *Young Einstein* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 45, 8 h 50

LOEW'S V: — *Young Einstein* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 50

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Rain Man* 19 h — *Pink Floyd the Wall* 21 h 30 —

salle 2: *Malarek* 19 h 15 — *Comme la cendre congelée* 21 h 10 — Salle 3: *Au clair de la lune* 19 h 30 — *Tokyo-Ga* 21 h 20

PALACE I: (866-6991) — *Batman* 12 h, 3 h, 6 h, 9 h

PALACE II: — *Lethal Weapon* 2 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30

PALACE III: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 45, 3 h 30 — *Friday the 13th part 8: Jason Takes Manhattan* 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

PALACE IV: — *Honey I Shrunk the Kids* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30

PALACE V: — *Lock-Up* 5 h 40, 8 h — *Babar, le Movie* tous les jours 12 h 10, 2 h, 3 h 45

PALACE VI: — *Lock-Up* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 25

PARADIS I: (354-3110) — *Batman* fr. 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45

PARADIS II: — *Karate Kid* 3 fr. 1 h, 3 h 20, 5 h 40, 8 h, 10 h 15

PARADIS III: — *S.O.S. fantômes* 2 1 h, 5 h 10, 9 h 20 — *K-9* fr. 3 h 05, 7 h 15

PARISIEN I: (866-3856) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 55, 9 h 40

PARISIEN II: — *Babar, le film* 12 h, 1 h 45, 3 h 30 — *Mon cher sujet* 3 h 30, 7 h 20, 9 h 40

PARISIEN III: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — *Société des poètes disparus* 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45

PARISIEN IV: — *Permis de tuer* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25

PARISIEN V: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *UHF* mar. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, lun. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15 — *The Abyss* mer. jeu. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35

PLACE ALEXIS NIHON II: — *Shag* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 20

PLACE ALEXIS NIHON III: — *Ghostbusters* 2 2 h, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25

PLACE DU CANADA: — *Parenthood* sem. 7 h, 9 h 25

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Karate Kid* 3 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL 2: — *Batman* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt. (274-3550) — *Miracle Mile* 7 h 15 — *High Hopes* 9 h 30

UNIVERSITÉ: Mt. (849-0041) — *Dead Poets Society* sem. 6 h 30, 9 h

VERSAILLES I: (353-7880) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35

VERSAILLES II: — *Batman* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15

VERSAILLES III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 50, 9 h 10

VERSAILLES IV: — *Friday the 13th, part 8 Jason Takes Manhattan* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 50, 9 h 10

VERSAILLES V: — *Babar, le film* 12 h 30, 2 h 15 — *Permis de tuer* 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30

VERSAILLES VI: — *Peter Pan* 12 h 30, 2 h 20 — *Lethal Weapon* 2 4 h, 6 h 45, 9 h 30

SUR SCÈNE

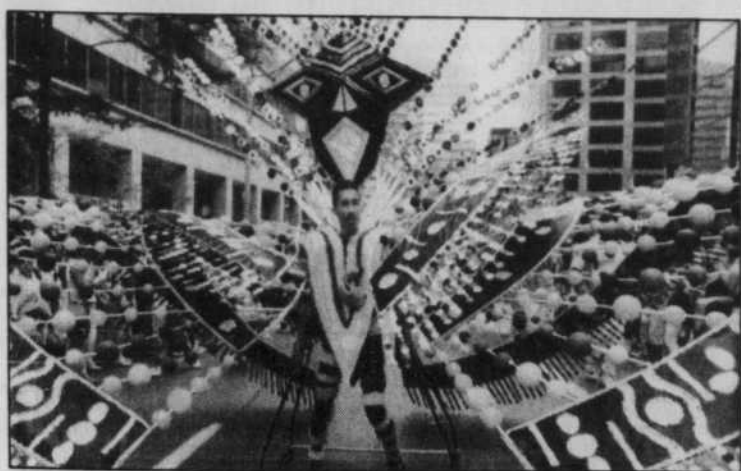
L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h.15 à 02h.30

BAR 2080: 2080 rue Clark, Montréal (285-0007) — Dan Noworthy, les 8-9 août à 21h.30

DAN LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Feeros Blues, 7 au 9 août à 22h.30

BAR LES JOYEUX NAUFRAGES: 161 est Ontario, Montréal (843-3806) — Jazz les mardis à 22h.

BIDDLE'S JAZ



Un oiseau du paradis
PHOTO PC

Gary De Feritas exhibait samedi un magnifique

costume d'oiseau multicolore dans le cadre de la 22e parade du Carnaval des Caraïbes à Toronto. Une foule d'environ 750.000 personnes s'est massée dans les rues de la Ville-Reine pour suivre cette manifestation annuelle.

Les quatre mousquetaires du glitter rock

Jean Sébastien

LES QUATRE FILLES des Bangles commandent le respect. Elles ont monté un show dur, sans fla-fla, à des milles du sucre mélodique d'une chanson comme *Manic Monday*.

Bien sûr, elles ont joué cette pièce que Prince a composé pour elles. Mais elles l'ont jetée en pâture aux spectateurs dès le début du spectacle.

Un mur de guitare domine leurs compositions, plus près du *glitter rock* des années 70 que du pop propre de *Manic Monday*. C'est avec ce son dur qu'elles ont réveillé un public refroidi par les quelques gouttes de pluie que laissait suinter le ciel vendredi soir à La Ronde.

Dédiant *Owing It All To Yourself* à David Bowie, elles ont donné là une des sources de leur musique. On pourrait penser que l'autre source est la révolte punk qui a précédé de peu la formation de leur groupe. Mais la reprise de *I Fought The Law* rappelle plus la version classique de Paul Revere que l'hymne rageur dans la reprise des Clash.

Car s'il manquait parfois quelque chose à ce spectacle, c'était l'énergie du désespoir. Ce feu qui fait qu'un spectacle est toujours le dernier.

Spectacle à quatre, les Bangles chantaient une pièce à tour de

rôle, chacune des deux guitaristes, la bassiste et la batteuse, sans donner de centre véritable à notre attention. Harmonies vocales, sur dissonances à la guitare. L'instrumentation simple est ici la plus efficace; on ne s'est assuré pour les fins du spectacle que des services additionnels d'un claviériste.

Ainsi chantant de sa batterie *Some Dreams Come True*, Debbie Petterson arrivait à garder le rythme lourd qu'elle avait imposé depuis déjà trois pièces, sans perdre le souffle. Elle ne s'est permis l'usage du *beat-box* pour quitter sa batterie qu'à deux reprises pendant le spectacle. Non, le son des Bangles ne sent pas le « prébobiné ».

Sur *In Your Love*, les deux guitaristes se sont amusées à jouer sur le même instrument, alors que les claviers se lançaient dans une envolée psychédélique. Le passage en français de la pièce — quelque chose dans le genre « Lorsque tu dors, je ne sais pas si tu m'aimes » — a clos la danse dans laquelle les Bangles avaient enfin lancé le public.

Un court rappel, au cours duquel elles ont interprété *Walking Down Your Streets* et le grand succès *Walk Like An Egyptian*, n'a pas satisfait le public qui en aurait repris. Signe final de ce qu'aura été ce spectacle: un don incomplet de ce qu'elles font de mieux.

VÉRONIQUE SANSON ET CLAUDE DUBOIS

Entre la belle et la bête

Lyne Crevier

LE BLUES et le rock de Véronique Sanson et de Claude Dubois se sont



Véronique Sanson

magnifiquement coulés dans une nuit d'été à l'Amphithéâtre de Joliette, samedi.

Au son de l'Orchestre du festival, la blonde invariablement sapée de noir et le châtain, désinvolte dans son jean bleu pâle, ont livré tour à tour des pièces connues, d'une voix enragée ou tendre pour l'une, puis cassée et écorchée pour l'autre.

Véronique Sanson semblait plus à l'aise ici entourée d'un orchestre d'une cinquantaine de musiciens, sous la direction de Daniel Mercure, que lors de la soirée acoustique, tenue récemment sur la même scène. Entre la chanteuse et le « maestro », l'évidente complicité régnait.

Arrimée au piano, Véronique Sanson chuchote, crie, s'apitoie, se relève ou retombe à nouveau dans les rets de l'amour. Un amour grinçant lui apprenant à s'en défendre tant bien que mal. Des amours malheureux à la chaîne qui lui ont fait écrire ses plus belles chansons. Dans l'adversité, la création vient à point. C'est ce que Véronique nous clame en claquant parfois son piano affectueusement du revers de la main. Plus d'une fois l'instrument a dû la sauver des pires tourments, de l'angoisse, du désespoir, de la solitude,



Claude Dubois

parce que la belle en joue féroce-ment, souverainement.

De son séjour prolongé aux États-Unis, elle a composé quelques chansons en anglais dont *Christopher*, dédiée à son fils de 15 ans, *Sad Limousine* et *When We're Together*, en souvenir de sa liaison « dangereuse » avec le rocker Stephen Stills.

Véronique Sanson nous présente des chansons « abominablement tristes » en faisant de l'esprit. Gageons qu'elle saura nous épater avec de nouveaux textes moins « geignards » où la victime sortira à tout jamais ses griffes.

Entre temps, elle nous a livré de forts beaux moments comme *Le maudit*, *Allah* ou *Vancouver* avant de nous quitter sans accorder de rappel. La Sanson a connu « l'immonde » et maintenant « voudrait vivre le meilleur ».

Puis, Claude Dubois a fait son entrée. Nonchalant, observant la foule, comme un héros désormais tranquille, l'auteur de *On est tous des artistes*, *J'ai souvenir encore* ou *Chasse-galerie* a galvanisé la foule.

En interprétant *Pauvre Rutebeuf* de Léo Ferré, le chanteur nous a touchés. Rutebeuf, ce trouvère parisien misérable du 13e siècle, auteur notamment de poèmes tristes et sin-cères, aurait pu être le « compagnon d'infortune » de Dubois, le chanteur des perdants, des opprimés, des incompris.

Visiblement heureux de retrouver la scène, après s'en être absenté quelque temps, il a donné deux longs rappels. Question de faire durer le plaisir, la foule a repris en chœur, et par cœur, certains passages inoubliables écrits de la main même du troubadour errant.

Quand le piano n'est pas en forme

Piano cinq étoiles

Au Festival Orford, un récital Ravel avec André Laplante: *Oiseaux tristes*, *Valses nobles et sentimentales*, *Sonatine*, *Gaspard de la nuit*. Vendredi 4 août, salle Gilles-Lefebvre.

Carol Bergeron

DEPUIS qu'il a remporté le second prix au prestigieux Concours Tchaïkovsky, en 1978, le pianiste André Laplante mène une carrière qui rayonne à partir de New-York où maintenant il habite, une carrière relativement active bien que plutôt discrète. Né au Québec, on ne l'y entend que très rarement, contrairement à des collègues comme Marc-André Hamelin et Louis Lortie, pourtant plus jeunes que lui.

Un récital Laplante est ainsi devenu un événement auquel on se sent presque obligé d'assister; comme si on allait prendre des nouvelles d'un parent que l'on ne voit presque jamais et que l'on aurait souhaité mieux connaître. C'est donc au Centre d'arts Orford qu'il fallait aller l'é-

couter. Une soirée Ravel attendait les mélomanes et il y avait tout lieu de croire qu'elle serait mémorable.

Les choses ne se déroulèrent cependant pas tout à fait comme prévue. D'abord, la petite salle Gilles-Lefebvre n'était qu'aux deux tiers pleine; ensuite, le piano ne se sentait pas en forme. Il avait la mécanique lourde et paresseuse (problèmes de réglage ou d'humidité). C'est ainsi qu'il décida de faire la vie dure à l'interprète qui décidément lui en demandait beaucoup trop à son goût.

Pas moyen de sortir efficacement de l'instrument les nuances douces (piano et pianissimo) dont la musique de Ravel se colore généreusement et dont le pianiste ne voulait et ne pouvait se passer. On imagine alors la frustration de l'interprète et l'inconfort de l'auditeur attentif.

Dès la première pièce (*Les Oiseaux tristes*), on se demandait si la soirée n'allait pas tristement s'achever avant même d'avoir pris son envol. Elle se poursuivit malgré tout, mais par moments, en battant tristement de l'aile.

Laplante aurait peut-être dû s'a-

juster et plutôt que de détailler à l'excès ce deuxième volet des *Miroirs*, se contenter de lui garder son contour général. Mais peut-on vraiment blâmer un musicien de chercher le raffinement de la sonorité?

Il n'est resté, dans quelques pages des *Valses nobles*, dans la troisième mouvement de la *Sonatine* et dans *Scarbo*, que des passages brillants où la virtuosité du pianiste reprenait enfin ses droits. Même là cependant, le piano ne répondait pas toujours très bien.

Pièce de résistance du programme, *Gaspard de la nuit* à décu, sachant que Laplante aurait certainement pu rendre cette *Suite* d'une manière exceptionnelle. Comment, par exemple, peut-on accepter une main droite brouillonne, dans les premières pages d' *Ondine*, ou encore des harmonies imprécises et une « cloche » moribonde, dans *Gibet*?

Il faut donc crier haro sur le piano! C'est lui le coupable. Je refuse de croire que le Ravel que nous avons entendu pouvait être celui qu'André Laplante avait désiré faire connaître à son auditoire.

Corridart américain

WASHINGTON (AFP) — Après les débats sur l'avortement et le respect dû au drapeau, une nouvelle controverse vient de surgir aux États-Unis sur le droit de l'État à limiter la liberté artistique.

Convaincu que l'État a son mot à dire en matière artistique, trois parlementaires républicains ont lancé il y a quelques mois une offensive contre « les prétendues oeuvres d'art » et leur financement par des organismes publics.

Leur croisade vient de trouver son aboutissement au Congrès. Le Sénat a en effet adopté de justesse, le 26 juillet dernier, un amendement au projet de budget de la Fondation nationale pour les arts (NEA) interdisant à cet organisme public, qui subventionne une pléiade d'institutions, de financer toute oeuvre « obscène ou indécente ».

MUSIQUE / chronique

La Maîtrise des Hauts-de-Seine ce soir à l'Église S.-J.-B.

Marie Laurier

L'IMPOSANT ensemble de 150 voix d'hommes et de garçons de la Maîtrise Hauts-de-Seine de France donne un unique concert ce soir à l'Église Saint-Jean-Baptiste à 20 h 30.

La maîtrise est dirigée par son chef et fondateur Francis Bardot. L'orchestre des jeunes d'Ile de France « La Ruhe » accompagne le groupe pour cette 6e tournée nord-américaine.

Avec l'organiste Jean Gallard, titulaire de la cathédrale d'Amiens, Pierre Grandmaison, titulaire des orgues de la basilique Notre-Dame de Montréal apportera son concours dans l'exécution de la *Messe solennelle* de Louis Vierne pour deux orgues, cuivres, timbales et chœur. Le programme comprend également le *Requiem* de Cherubini et la *Marche triomphale* pour le centenaire de la mort de Napoléon de Louis Vierne.

Cours de musique à l'UQAM

L'ÉCOLE préparatoire de musique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) offre des cours de formation théorique, vocale et instrumentale aux jeunes et aux adultes, depuis le niveau débutant jusqu'au lauréat ainsi que des cours d'appoint en musique pour

l'admission au cégep et à l'université.

Elle offre également pour les enfants de quatre ans et plus des cours d'éveil musical et de formation selon les méthodes Martenot, Dalcroze et Orff. Pour les adultes intéressés, il y aura des examens de classement les vendredis 18 et 25 août à 14 h. Les inscriptions sont reçues dès maintenant.

Ateliers pédagogiques

DES ATELIERS pédagogiques dirigés par Marc Durand sont aussi offerts aux professeurs de piano le samedi après-midi au cours de l'automne, également pour les professeurs de violon.

Enfants Carl Orff Canada

LE CHAPITRE du Québec de Musique pour enfants Carl Orff Canada organise cinq ateliers pédagogiques pour les musiciens-éducateurs, les étudiants-maîtres et les parents intéressés.

Parmi les professeurs, on mentionne les noms de Lisa Parker, spécialiste Dalcroze des États-Unis, Jos Wuytack, spécialiste Orff de Belgique.

Des dépliantes pour ces programmes sont disponibles au Pavillon Musique de l'UQAM, 1600 Berri, 3e étage, local 3395. Pour plus



Michel Dalberto

de renseignements: 987-3939 ou 488-6274.

La Maison Albany

LA MAISON Albany fondée en 1986 par André Lejeune organise un premier gala d'été du 24 au 27 août au Parc des Cascades près du Fort de Chambly.

Pendant ces quatre jours, de 20 h à minuit, des artistes et des groupes de chanteurs, danseurs et choristes se succéderont sur la scène.

Le Service des loisirs de Chambly participe à la réalisation de ce gala qui se terminera dimanche par une soirée où l'on mettra en valeur la chanson paysanne populaire. Pour renseignements: 447-4940.

Festival à Sutton

SUTTON sera l'hôte d'un festival de musique internationale du 31 août au 3 septembre. Plus de 60 musiciens, chanteurs et chanteuses animeront le centre-ville de cette petite municipalité de l'Estrie.

Les Mariachis de Pedro Beretto visiteront les terrasses et restaurants du centre ville, le Dixieband de Montréal, le groupe Kumpania, Lorraine Klaassen, Jano Bergeron, Geraldine Hunt, le Paolo Ramos Band et plusieurs autres seront de la partie dans un chassé-croisé multiculturel de sons, de musique et de danse.

Le festival *Le Monde en musique*

de Sutton est conçu et réalisé par Les Productions Vent d'Est et Louis McComber que l'on peut rejoindre pour obtenir plus de renseignements au 538-8233.

Tudor à la ChaNtauguay

L'ENSEMBLE vocal Tudor participera pour la première fois au Festival de la ChaNtauguay le jeudi 10 août à 20 h à l'Église Our Lady of Perpetual Help de Châteauguay à 20 h.

Patrick Wedd dirigera des oeuvres de Victoria, Messiaen, Harvey, Tippett, Brahms, Champagne et Smail.

Soirée Brahms à Lanaudière

GRANDE soirée Brahms ce jeudi 10 août à l'amphithéâtre de Lanaudière avec le pianiste Michel Dalberto, l'Orchestre métropolitain dirigé par Agnès Grossmann et le violoniste Alexander Simionescu, lauréat du Concours international de violon à Montréal en 1987.

Autres spectacles

CE SOIR toujours dans le cadre du Festival international de Lanaudière, il y a un récital du guitariste Alvaro Pierri à l'Église Sainte-Marcelline.

Demain soir (mardi), au nouvel amphithéâtre, spectacle son et lumières avec l'orchestre du festival

dirigé par Walter Boudreau, directeur artistique de la Société de musique contemporaine du Québec.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ *Piaf*. Drame biographique de G. Casaril avec Brigitte Arel. La jeunesse et les débuts difficiles de Piaf. TQS 19 h 30.

★ *The Struggle For Democracy*. La tyrannie de la majorité (4e de 10 en reprise). Patrick Watson tente de résoudre la difficile équation entre les droits des minorités et le poids écrasant de la majorité. NET 20 h.

★ *The Beauty and The Beast*. Conte de J. Cocteau (*La belle et la bête*). Une jeune fille éprouve de l'amour pour un monstre qui se transforme en prince charmant. PBS 23 h.

★ *Lord Mounbatten, le dernier vice-roi*. Pour ceux qui ont manqué cette excellente série sur la naissance de l'Inde. Le 4e épisode (de 6) nous situe au lendemain de la proclamation de l'indépendance. R-Q 23 h.

Été Seuil

Thierry Séchan
Le roman de Renaud

Albert Jacquard
Abécédaire de l'ambiguïté

Robert Benayoun
Bonjour Monsieur Lewis

Les Idiomatiques
Francis-J. Cocteau
Dessins de Jacques Salati

POINTS VIRGULE

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES GROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

101 Propriétés à vendre

A STE-ROSE, Champeury
Maison de ville super luxueuse, 3 chambres à coucher, salon - passage bois franc, escalier chêne, armoires-mélanges, proche de tous les services, idéal pour professionnel - Unique - Faites vite, 628-0326. Imm. B. Allard.

AHUNTSIC BORD DE L'EAU
Superbe terrain 23,000 pi. ca., avec charmant cottage. Emplacement de rêve. \$625,000. L. St-Jacques: 389-1282, 278-1357. Immobilier chr.

BLAINVILLE const. '88, moderne, 1,400 pi. ca., terr. boisée, 42,500 pi. ca., facile d'accès, doit vendre vite. F. Lavigne, 668-2179, 433-2101.

CHATEAUGUAY
Bungalow détaché, 3 ch. c., s/sol fini + 1 ch. foyer, garage, grand terrain, \$87,500. Vente privée. Rens: 538-3891 (avant 18h), 620-0513 (après 18h).

STE-MÉLANGE 15 min. nord Joliette. Maison ancienne pièce sur pièce, 35,000 p.c. Besoin de réparations. \$36,000. 1-883-5796.

101 Propriétés à vendre

LONGUEUIL Secteur résidentiel. Cottage neuf, 3 chambres à coucher. 674-9068 ou 646-9909.

POINTE-CLAIRE, bungalow (1950), 3 c.c., sur terrain d'un acre, près du centre d'achat, école, transports et aéroport. Occupation immédiate. Excellent investissement. Réduit \$295,000. 633-9749.

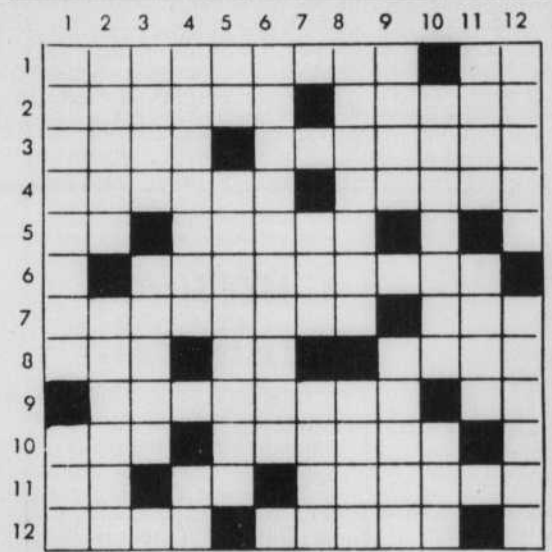
PRÉS DE SOREL, cottage en brique, 10 pièces, excellente condition, chauffage élect., radiateur à eau chaude, terrain entièrement paysager, 2 garages, 65 miles de Montréal, 1-568-2289.

ST-LOUIS DE TERREBONNE
Split level 79, 6 ch., 2 s/b., arbres matures, \$98,000. 1-565-0262, 621-4746.

105 Propriétés à louer

LONGUEUIL cott. neuf, s/détaché, 10 pces, moderne, très éclairé, près tous services. 1770 St-Alexandre, \$890, poss. 2 familles. Mme Goulet 651-8971.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

- Imiter le style d'un artiste. — Hélim.
- Mammifère voisin du phoque. — Mettre par écrit.
- Groupe de sporanges chez les fougères. — Supérieur d'un collège.
- Accompagner. — Arbre des forêts tempérées.
- Sert à lier. — Pied de vers.
- Ensemble des signes de l'écu d'un État.
- Espace clos. — Courant de mer violent dans un passage étroit.
- Femme de lettres canadienne d'expression française, née à Saint-Boniface (1909-1983). — Nickel.
- Distinction dans les manières. — Année.
- Plante herbacée. — Crier, en parlant des oiseaux rapaces.
- Aluminium. — Petit cube. — Relatif au vent.
- Aracée cultivée dans les régions tropicales. — Fondateur du christianisme.

Verticalement

- Robe des femmes de l'Inde. — Radical organique que l'on trouve dans les acides carboxyliques.
- Cordage pour la maintenance de charges cylindriques. — Ut.
- Deux. — Se dit d'un cheval qui se défend contre l'épéron.
- Rite.
- Unité élémentaire d'informations (inform.). — Gros nuage épais.
- Manière de vendre au plus offrant. — Terrain cultivé et fermé.
- Tribunal ordinaire du Saint-Siège. — Elu de nouveau.
- Partie de la bride d'un cheval. — Thy-mus du veau.
- Hasard favorable. — Sasard.
- Vagabonder. — Étoffe pour la confection de vêtements d'intérieur.

Solution de samedi

EXPROPRIER D'UN TIRE-CAISSA TOTALISE C S S PÉTERA COTAS RIOTAGE LORIE RITIS AVIS DE L'ÉNERGIE DECES LAITUE SIRELITE P ALTERA DE TE LIE HUMERALE

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

105 Propriétés à louer

BROSSARD (R) Cottage 10 pièces, 3 c.c., garage, chauffé, libre septembre. \$1,700. /mois. 486-1995.

113 Propriétés à vendre
CONDO adj. St-Lambert. Très bon investissement. Rue Victoria. Option d'achat. M. Viar. 672-8724.

MONTREAL-NORD Coin de rue. Quadriplex, 2 X 3, 1 X 6, 1 X 4, garage. Revenu: \$20,400. Prix demandé: \$180,000. Pas d'agents. 328-8148

121 Condos à louer

A LOUER spacieux 5%, ascenseur, piscine intérieure, sona, garage intérieur, vue sur l'eau. 322-8368.

105 Propriétés à louer

AHUNTSIC Près Bois-de-Boulogne. Luxueux condo 4%, \$600 /mois. 684-2070 (jour), 687-1379 (après 20h).

CHOMEDEY Promenade des Iles. Rue des Cèdres. Condo 4% neu. 383-5588 — 687-0848

122 Condos à vendre

BORD DE L'EAU ILE DES SOEURS
R-de-chaussée, app. d'extrémité du bâtiment donnant accès et vue sur 3 côtés et sur terrain paysager, le tout aménagé par architecte. UNIQUE \$375,000. 765-3627, 982-0065

122 Condos à vendre

ILE-DES-SOEURS, Verrières V, 10ème étage. Luxueux 2 chambres à coucher, 2 salles de bains. Entrée en marbre. Vue fleuve et jardin, garage. Louise Morin 766-1002, 766-0493. RE/MAX sur l'île, RE/MAX Westmount Inc.

ILE-DES-SOEURS, Verrières IV, 1.c.c., solarium, garage, piscines, tennis. Faut vendre, transféré. Louise Morin 766-1002, 766-0493. RE/MAX sur l'île, RE/MAX Westmount Inc.

129 Chalets à vendre

AU BORD riv. St-François, près Drummondville, \$32,000, grand terrain, à vendre ou échanger pour maison mobile ou autres. (815) 477-3131.

145 Terres, fermes à vendre

FERME 42 ACRES Grande maison et garage, idéal chevaux ou bétail. Prés Valcourt. (514) 532-3466, le jour.

149 Terrains à vendre

A LAVAL
Terrains, bungalow & duplex. Avec services. 669-3841

A VENDRE: Plan de maison personnalisée (30' X 48'), fait par Le Dessin Drummond. Payé \$600, vendrais \$600. 634-8871.

VARENNES Résidentiel, grand terrain, 11,781 pi. ca., bien situé. \$3,10/pi. 652-0369 (9h à 21h).

VILLE ST-HUBERT
Terrain 40' x 97', \$29,000. 443-8781 (jour) 482-1391 (soir)

160 App. et log. à louer

BOUL. MAISONNEUVE EST, 2435
2e cottage, 4% pièces, propre, près métro. \$315. 526-4569.

160 App. et log. à louer

CARRÉ ST-LOUIS
Droiet, 6% renové, mur brique, \$675, non chauffé, 273-1744, 522-9828.

160 App. et log. à louer

CHAMPLAIN
Près Radio-Canada. Très beaux 3%, 4% et 6%, renovés. \$425 à \$850. Poë/Ingo, lav./séch. Site très agréable. Jour: 271-1399, soir: 663-9854.

160 App. et log. à louer

MÉTRO PRÉFONTAINE
2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$474. Poële, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

ANJOU, grand 4%, eau chaude, ménage fait, planchers fait au cristal, entrée lav./séch. 351-5322.

160 App. et log. à louer

AU MOIS
Métro Sauvé, 1%, 2%, meubles, redécors, tout compris. 387-1629.

BÉLANGER - COIN LOUIS-HÉMOND
3%, non-chauffé, non-meublé. 721-4667 — 593-9937

BEAU QUARTIER Accès pratique au centre-ville, loisirs à proximité, 4% avec foyer. Meubles à vendre. Garage. 1er septembre ou 1er octobre. \$600 /mois. Visites dim. 6 août de 18h à 19h. 783 août de 18h à 20h. 1122 Laird, # 4, V.M.R. 341-3774.

CHOMEDEY, duplex haut 5%, s/sol 3%, tapis partout, const. 87, stat. 1, mois garage, occ. imm. 683-8201 ou 364-1218.

CÔTE-DES-NEIGES, grand 5%, garage, cour avant et arrière, poêle et réfrigérateur inclus, 273-3446.

EDOUARD-MONTPELIER 2815
Face U. de M. et métro. 3%, tous services inclus. Frais peinture, cuisine, frigo, micro-ondes. 731-0607.

FLORIAN, 3%, peint, situé près du métro Frontenac, \$300 /mois, 598-7476, 527-9503.

GRAND 4%, éclairé, propre, balcon, près Université de Montréal et hôpital. 342-5680.

L.D.R., 4% ou 2% renovés, chauffés, eau chaude et stationnement. 254-9695 ou 667-0951.

MEUBLES Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 3 à 12 mois. TROC-VACANCES — 288-4194.

MONTREAL-NORD 12049 Brunet. Grand 3%: \$400/m., non-chauffé. 4%: \$500/m., non-chauffé. 325-3722.

MOREAU, 8 pièces, renové, en excellente condition. 9 à 5h: 848-9770. Soir: 588-7225.

N.D.G. 4333 Beaconsfield. 6% pièces, haut duplex, fini chène, garage. Non-chauffé. \$800 /mois 341-7905.

OUTREMENT grand 7%, bas duplex, chauffé, foyer, garage. Rockland près Van Horne. \$985 /mois 270-2724.

OUTREMENT Duvenger, 5%, 2 ch. fermées, chauffé, lav./séch., peinture & planchers refaits, balcons av./arr., très ensoleillé. 2 min. du métro. \$750. 272-4096.

OUTREMENT Demi sous-sol, très grand 5%, \$650 /mois. 342-3578, soir: 581-8961.

PLATEAU MONT-ROYAL 3%, bel app. renové, poêle, réfrigérateur, lav./séch., stationnement. Libre sept. \$750 /mois. 843-8122.

PONT VIAU, 4%, \$370, entrée lav./séch., électrique locataire, près Pont Papineau-LeBlanc. 662-1866.

PRÉS U. de M. Rue Jean-Brillant. Superbe grand bas duplex, 8% /9, tout équipé, chauffé, garage. 277-7836.

ROSEMONT 3871 Beaudin, près Cégep Rosemont. 3%, 4% chauffés. Jour: 324-3801, soir: 663-7816.

ROSEMONT 5%, 1er septembre ou avant, neuf, \$625. Après 18h: 257-7351.

SALABERRY, près Gouin, 1 mois gratuit, beaux 4%, foyer, près bord de l'eau, 5 min. du métro. 447-1448, 336-8967 ou 336-7497.

VILLE ST-LAURENT Triplex, 3%, 4% et 7%, balcons, près services, terrasse, stat., foyer, ent. lav./séch. 336-1701.

WILLIAM DAVID, grand 6% pièces fermées, très éclairé, 3ème étage. 9 à 5h: 848-9770. Jour: 598-7225.

164 App. et log. à partager

PLATEAU MONT-ROYAL partagais app. luxueux avec infirmière(s), professionnelle(s), sérieux(se). 522-4430.

SHERBROOKE/DE BULLION, chambre et bureau disponibles dans un grand 7%, cherche étudiant gradué ou professionnel, tranquille. 286-2625.

167 A louer hors frontières

FORT LAUDERDALE
Grand condo 3%, près plage, prix raisonnable, 634-5900 (après 18h).

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

postes disponibles

TÉLÉMARKETING

Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour et de soir, à temps plein ou partiel. Nous offrons d'excellentes conditions de travail et assurons votre formation.

Horaires: lundi au jeudi de 9h30 à 17h ou de 17h à 21h
vendredi de 9h30 à 14h30
Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bilinguisme un atout.

Communiquez avec Marie-Claude Gaudet au 844-7531 entre 9h00 et 17h00

J.N.O.

251 Bureaux à louer

BÉLANGER/141ÈME AVENUE
Idéal professionnel. Approximativement 40 X 30. Rens: 728-9373 (soir).

BUREAUX À LOUER, 2 mois gratuits, 5900 Boul. Légar, Mt-Nord, 900 pi. ca., \$11,00 pi. ca., tout compris. Pour médecin ou autres professionnels, dans immeuble médical, 289-9572, 739-3620.

MTL-NORD bureau climatisé, chauffé, 130 pi. ca., meublé ou non, services de réceptionnistes et comptabilité disponibles, 321-1641.

MTL-NORD, Pascal/Boul. Rolland, dans petit centre d'achats, idéal commerce ou bureau, 325-0166, 387-0920.

RÉGION DE QUÉBEC, pour profs., 2 bur. neufs, 1,000 p.c., au dessus d'une pharmacie, prix nég. 1-418-661-3797.

VIEUX-MONTREAL Rénovation unique, a.c., clé en main, prêt stat. métro, 1,000 à 2,600 pi. ca. 845-1435.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST
700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

A LAVAL, Boul. Des Laurentides, près aut. 440, Kentucky et MacDonald, 2,800 pi. ca., air climatisé inclus, 273-1472, 471-3156.

LASALLE, 8617 Centre. Dans centre d'achats, près 19A, 550 pi. ca., raisonnable. 332-5541.

MASSON 1,500 pi. ca., commercial, air climatisé, clé en main. \$1,500 /mois ou meilleur offre. 321-1233, 643-0374 soir.

268 Espaces industriels à louer

RIVIÈRE-DES-PRAIRES
Local industriel, 2,100 pi. ca., 550 volts, bureau, toilette, \$1,020 /mois, libre le 15 août. 494-3763, 351-8581.

269 Propriétés commerciales

EDIFICE à bureaux tous loués à locataires 3-4, beaux, nets. Comptant \$250,000. Rendement première année 7.5% 634-7741.

276 Locaux à louer

LOCAL commercial très bien situé Boul. Grande Allée, St-Hubert, 3,600 pi. ca., avec sous-sol pleine grandeur, entrée indépendante au sous-sol, 14,000 pi. ca. de terrain clôture, stationnement pour 18 voitures. Communiquez Georges Fleury, 656-3265, 676-4525.

BLAINVILLE Local et terrain pour entreposage et travail de carrosserie. 982-0532 (jour), 437-6808 (soir).

SHERBROOKE et HINGSTON
Magasin à louer, 2,400 pi. ca., plus s/sol, \$1,800 /mois, disponible sept. '89. Poss. tout commerce, 484-5154.

283 Commerces à vendre

COMMERCES DE CAMPAGNE, région Drummondville, 1- cantine avec terrain mini-pul 18 trous, 2- Restaurant bar 67 places, 3- Salle de réception 300 places, bar, cuisine, licence complète, ou prendrais associé avec expérience. 514-784-2248.

COMPLEXE DESJARDINS
Boutique de vêtements, prix raisonnable. 284-9121, 341-2972.

RESTAURANT-TERRASSE St-Léonard. 150 places, tout équipé, prêt à ouvrir. Faites une offre!! 442-3255.

359 Téléviseurs, stéréos, vidéos

METALICA 89 - cru 87: Floyd 88. Page 88. Zep 75. Kiss 77. Purple 74. Manilow 87. Elvis 77. Waters 87. Madonna 87. The Boss 88. Dylan 88. + 3,000 concerts-Vidéo de 1961 à 89. 433-6813

PRODUCTION VIDÉO
Consultants média Multiphot Production vidéo commerciale et industrielle. Expérience professionnelle de plus de 6 ans. Renseignements au: 738-6555.

371 Ordinateurs

ORDINATEURS DELTA SPEC INC.
XT, 640 K, lecteur, clav. 599. 272-9340

391 Antiquités

ACHAT à prix élevés. Achetons gravures icart, tableaux anciens, bijoux or, argent, tapis, laliques, statues bronze et marbre. Successions complètes. M. Raphaël: 2325, Guy. 935-3600.

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

postes disponibles

TÉLÉMARKETING

Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour et de soir, à temps plein ou partiel. Nous offrons d'excellentes conditions de travail et assurons votre formation.

Horaires: lundi au jeudi de 9h30 à 17h ou de 17h à 21h
vendredi de 9h30 à 14h30
Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bilinguisme un atout.

Communiquez avec Marie-Claude Gaudet au 844-7531 entre 9h00 et 17h00

J.N.O.

251 Bureaux à louer

BÉLANGER/141ÈME AVENUE
Idéal professionnel. Approximativement 40 X 30. Rens: 728-9373 (soir).

BUREAUX À LOUER, 2 mois gratuits, 5900 Boul. Légar, Mt-Nord, 900 pi. ca., \$11,00 pi. ca., tout compris. Pour médecin ou autres professionnels, dans immeuble médical, 289-9572, 739-3620.

MTL-NORD bureau climatisé, chauffé, 130 pi. ca., meublé ou non, services de réceptionnistes et comptabilité disponibles, 321-1641.

MTL-NORD, Pascal/Boul. Rolland, dans petit centre d'achats, idéal commerce ou bureau, 325-0166, 387-0920.

RÉGION DE QUÉBEC, pour profs., 2 bur. neufs, 1,000 p.c., au dessus d'une pharmacie, prix nég. 1-418-661-3797.

VIEUX-MONTREAL Rénovation unique, a.c., clé en main, prêt stat. métro, 1,000 à 2,600 pi. ca. 845-1435.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST
700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

A LAVAL, Boul. Des Laurentides, près aut. 440, Kentucky et MacDonald, 2,800 pi. ca., air climatisé inclus, 273-1472, 471-3156.

LASALLE, 8617 Centre. Dans centre d'achats, près 19A, 550 pi. ca., raisonnable. 332-5541.

MASSON 1,500 pi. ca., commercial, air climatisé, clé en main. \$1,500 /mois ou meilleur offre. 321-1233, 643-0374 soir.

268 Espaces industriels à louer

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

21 militants défient l'apartheid

LE CAP (AFP) — Vingt-et-un dirigeants de mouvements anti-apartheid ont ouvertement violé hier au Cap les restrictions imposées par le gouvernement sud-africain à leurs libertés d'expression et de mouvement et ont mis la police au défi de les arrêter.

Ces 21 personnes, tous dirigeants de haut rang du Front démocratique uni ou d'organisations affiliées, ont défié les autorités en prenant la parole dans une église d'Athlone (agglomération mélangée de la banlieue du Cap) devant quelque 1,200 personnes, au cours d'une réunion qui s'est tenue en soirée.

Les restrictions dont il font l'objet leur interdisent notamment de participer à une réunion de plus de dix personnes et les assignent à résidence du crépuscule à l'aube, c'est-à-dire de 18h00 à 06h00.

Les avocats de ces opposants ont affirmé que des policiers se trouvaient dans la soirée au domicile des 21, attendant leur retour. On ignorait toutefois s'ils avaient l'intention de les arrêter sur le champ.

La plupart de ces dirigeants de mouvements anti-apartheid ont été récemment libérés de prison — où ils étaient détenus sans avoir été inculpés — à la suite d'une grève de la faim de plusieurs centaines de prisonniers politiques en février.

Le ministre de la Loi et de l'Ordre, Adriaan Vlok, avait alors libéré la plupart de ces prisonniers, mais avait pris à leur égard des mesures de restriction draconiennes, les empêchant d'avoir la moindre activité politique.

Les 21 avaient enfreint une première fois ces mesures de restriction mercredi en donnant une conférence de presse devant environ 200 personnes sans que la police intervienne.

Au cours de la réunion à l'église méthodiste épiscopale d'Athlone, l'archevêque anglican du Cap, Mgr Desmond Tutu, et le président de l'Alliance mondiale des Églises réformées, le pasteur Allan Boesak, ont affirmé qu'en cas d'arrestation des 21, ils marcheraient demain matin dans le centre du Cap pour exiger leur libération.

L'an dernier, une marche similaire vers le Parlement s'était soldée par la brève interpellation de plusieurs dizaines d'hommes d'église, dont Mgr Tutu.

Vendredi soir, Mgr Tutu, le révérend Boesak et cinq autres hommes d'Église avaient annoncé à Johannesburg leur soutien total à la campagne de désobéissance civile lancée mercredi dernier par l'opposition anti-apartheid pour protester contre le maintien de la ségrégation raciale.

Amérique centrale

Les leaders négocient le démantèlement de la contra

d'après Reuter et AFP

TELA — Les présidents d'Amérique centrale sont parvenus hier à un accord de principe sur le démantèlement de la *contra* nicaraguayenne, mais en notant que tout accord global devait aussi comporter un plan de paix pour le Salvador.

« Nous avons décidé de convenir ici d'un plan sur la démobilisation des contras. Ce que nous examinons maintenant, c'est le moment où il doit entrer en vigueur et par rapport à quoi », a déclaré à la presse le président guatémaltèque Vinicio Cerezo en marge du sommet des chefs d'État d'Amérique centrale à Tela, au Honduras.

Cerezo intervenait avant que les cinq chefs d'État entament leur deuxième journée de pourparlers.

La démobilisation des contras devra faire partie d'un plan global in-

cluant aussi des initiatives de paix au Salvador, déchiré par la guerre civile depuis 1980, a-t-il précisé.

« Cela doit être un accord commun. Nous ne concluons pas d'accords séparés », a-t-il ajouté.

De son côté, le président nicaraguayen Daniel Ortega a déclaré que les autres chefs d'État et lui-même avaient décidé à l'unanimité de convenir d'un plan pour la démobilisation des contras dans le cadre du sommet de Tela.

« Nous travaillons sur un plan afin de démobiliser les contras et sur un autre plan pour rétablir la paix au Salvador dans le cadre d'un processus négocié », a-t-il dit.

« La chose importante pour les présidents est de formuler un plan et de se mettre d'accord sur un calendrier », a-t-il ajouté.

Le Nicaragua, qui a trouvé un cer-

tain soutien du côté du Costa-Rica, souhaite un démantèlement de la *contra* dans les trois mois en prévision des élections prévues en février prochain à Managua.

Le Nicaragua a rejeté une proposition du Salvador visant à lier la démobilisation des contras à la démobilisation des rebelles salvadoriens.

Le vice-ministre nicaraguayen des Affaires étrangères, Victor Hugo Tinoco, a affirmé pour sa part que la proposition du Salvador de lier la démobilisation des contras au désarmement des insurgés salvadoriens compliquait la situation.

Les ministres et vice-ministres des Affaires étrangères participent à des réunions séparées pour mettre au point les aspects techniques du plan de paix.

Le conflit social des mineurs se poursuit en Union soviétique

MOSCOU (AFP) — Dix jours après la fin de la grève des mineurs d'URSS, premier grand conflit social de la perestroïka, le chef du Parti communiste de la région minière du Kouzbass, en Sibirie, a déclaré craindre « une nouvelle vague de mécontentement des mineurs ».

Dans une interview publiée hier par *Sovietskaja Rossia*, l'organe du Parti communiste de la fédération de Russie, M. Alexandre Melnikov a estimé que « les événements de juillet n'ont rien appris à Mikhaïl Gorbatchov », ministre soviétique de l'Industrie du charbon.

Cette déclaration a été publiée au lendemain d'une grève de 24 heures des mineurs de Vorkouta (Grand Nord) qui accusaient le gouvernement de ne pas avoir tenu ses promesses.

« L'autonomie comptable des mines, annoncée ces derniers jours, ne sera possible dans la pratique qu'à la faveur d'un changement de toute la structure de direction du pays, actuellement en préparation. Or nous craignons que ces changements ne soient préparés de la pire manière », a ajouté M. Melnikov.

Les mineurs « n'ont rien à perdre » et ils « ont montré en juillet qu'ils connaissent les vraies racines des problèmes », a poursuivi le premier secrétaire du Kouzbass, la région où

la grève des mineurs a éclaté le 11 juillet avant de s'étendre à tous les bassins du pays.

D'autre part, les représentants des comités de grève ont refusé vendredi de signer un nouveau protocole d'accord proposé par une commission spéciale du gouvernement chargée d'assurer l'application des revendications des mineurs, selon M. Evgueni Kliotka, un membre du Comité de grève de Donetsk (Ukraine).

Interrogé avant son départ de Moscou pour Donetsk, où il devait informer les mineurs de l'état des négociations avec les autorités, M. Kliotka a estimé que « le gouvernement a élaboré son propre protocole, sans suivre les avis des représentants des grévistes ».

Ce nouveau protocole, dont l'AFP a pu prendre connaissance, précise que l'État pourra commander à chaque mine entre 35 et 40 % de sa production de houille brute, mais 93 à 95 % du charbon à coke, ce qui représente la plus grosse partie de la production rentable.

D'autre part, le texte stipule que les devises obtenues par les mines qui auront vendu à l'étranger la part restante de leur production devront être versées à la banque centrale soviétique et leur seront redistribuées « normativement », c'est-à-dire selon des normes qui restent à fixer.

Pendant la grève, les mineurs avaient obtenu de pouvoir vendre librement à l'étranger leur production dépassant le plan. Mais les termes du protocole avaient été modifiés à la demande des mineurs, qui craignaient que le plan ne soit chaque année réévalué en fonction des résultats atteints l'année précédente, a précisé le représentant ukrainien.

L'opposition triomphe en Hongrie

BUDAPEST (Reuter) — L'opposition est sortie triomphante ce week-end d'élections législatives partielles préoccupantes pour le Parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH) au pouvoir, sévèrement battu et inquiet pour ses chances dans le scrutin national multipartite prévu à la mi-1990.

Deux mois jour pour jour après la *razzia* électorale effectuée par Solidarité au Parlement polonais, quatre scrutins législatifs partiels hongrois ont confirmé que les électeurs des pays de l'Est voteraient massivement, à la moindre occasion, contre leurs dirigeants communistes, même réformistes.

Budapest se trouve en outre confrontée à un problème fondamental :



Commémoration à Hiroshima

PHOTO AP

Plus de 55,000 personnes, dont le premier ministre Sosuke Uno, se sont rassemblées hier pour commémorer la première utilisation d'une bombe atomique, il y a 44 ans à Hiroshima, et demander l'abolition de toutes les armes

nucléaires. La cérémonie a permis à Uno de faire une dernière apparition en tant que chef du gouvernement japonais, trois jours avant l'élection de son successeur par le Parlement. Avant un lancer de 15,000 colombes et de centaines de ballons, des personnes venues de plus de trente pays différents avaient déposé des gerbes devant le monument depuis l'aube et prié pour les 140,000 victimes de l'explosion du 6 août 1945.

AVIS PUBLICS

Ville de Montréal

BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES
Avis est donné que le Comité exécutif, à sa séance du 2 août 1989, a adopté les ordonnances suivantes:

Ordonnance no 15
Ordonnance autorisant la vente de certaines marchandises sur le domaine public, en vertu du règlement pour empêcher que les piétons ou la circulation ne soient entravés et la paix publique troublée dans les rues, ruelles et places publiques de la Cité (333, modifié), article 3b) (CE 8902834).

Ordonnance no 25
Ordonnance relative au festival "Rythmes du monde", en vertu du règlement sur le bruit (4996, modifié - article 1.3.3) (CE 8902834). Copies de ces ordonnances peuvent être obtenues au bureau du Greffier, bureau 16, Hôtel de Ville.

Hôtel de Ville
Montréal, le 3 août 1989

Léon Laberge
Greffier de la Ville

Ville de Montréal

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

APPELS D'OFFRES

Des soumissions seront reçues, avant l'heure de midi aux dates ci-après énoncées, au Bureau du greffier de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 15, Montréal H2Y 1G6, pour:

SOUSMISSION(S)	DESCRIPTION	DATE D'OUVERTURE
9155	Incinérateur des Carrières Système de télécommande de ponts roulants	6 sept. 1989
9164	Transport de neige, hiver 1989-1990	23 août 1989
9167	Usine Charles J. Des Bâillats Ordonnance, remplacement des diffuseurs	23 août 1989

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à ces appels d'offres en s'adressant, à compter du 7 août 1989, au Module génie de l'environnement, Division Ingénierie et environnement au 700 rue Saint-Antoine Est, bureau 2100 contre un dépôt non-remboursable de \$6.00 en argent comptant ou chaque visé à l'ordre du directeur du service des Finances de la Ville de Montréal.

Informations: 872-3483 (9155, 9167) et 872-3302 (9164).

Un chèque visé ou cautionnement de soumission devra accompagner chaque soumission.

NUMÉRO	MONTANT
9155	\$10 000,00
9167	\$45 000,00

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, dans le hall d'honneur de l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelconque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 3 août 1989

Le greffier de la Ville
LÉON LABERGE

PAR ACTE daté le 18 juillet 1989 et enregistré le 25 juillet 1989 au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4181996, HERBERT BRONSTEIN SALES INC. a cédé et transféré à ERN-TEX INC. tous droits, titres, créances, comptes de livres, dettes et réclamations, présentement dus ou à devenir exigibles.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES EN ADMINISTRATION C.D.N. INC.

AVIS

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES EN ADMINISTRATION C.D.N. INC. constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies (Québec).

MONTREAL, ce 1er jour d'août 1989.

LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL
Procureurs de la requérante.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
pour 14 h heure locale

CMF.93005.A le mardi 29 août 1989	CTB.94905.A le mardi 29 août 1989	WMJ.93905.A le mardi 26 septembre 1989
Poste Manicouagan Corté de Saguenay	Aménagement Manicouagan 5 Corté de Saguenay	
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN TABLEAU SYNOPTIQUE AU C.C.T. - COMPLEXE DES JARDINS	INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL (ADDITIONS 1987 ET 1989)	TRAVAUX DE CONFORTEMENT THERMIQUE DU BARRAGE DANIEL-JOHNSON
Admissibilité: Principale place d'affaires au Canada	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 200 000 \$
Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE ÉQUIPEMENT
Direction Approvisionnement et Services
Service Achats et Contrats
855, rue Ste-Catherine est
3^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4P5

Pour renseignements: (514) 289-5903

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de béliot (fax) lors de sa demande de document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats et Contrats
Jean-Yves Bureau

ORDRE DE LA COUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-181304-894

COUR SUPÉRIEURE
RIDHA BEN SADOK OUMHICH, Demandeur

-vs-
NATHALIE DESCHESNES, Défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Nathalie Deschesnes de comparaître au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, sis au 1 est rue Notre-Dame, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la demande de Divorce a été remise au greffe à l'intention de Nathalie Deschesnes.

Autorisé par M. Michel Martin, protonotaire-Adjoint.

Le 1^{er} août 1989.

ME GILLES DUPONT, AVOCAT
600 est Sherbrooke, suite 101
Montréal H2L 1K1
Tél.: 949-0877.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-02-022662-999

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
CAISSE POPULAIRE VILLE SAINT-PIERRE,

Partie demanderesse
c.
ROGER PARENT,
et
SUCCESSEUR DE FEU ÉMILE PARENT,

Partie défenderesse
conjointes et solidaires

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ROGER PARENT de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, salle 1.100 dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de ROGER PARENT.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 31 JUILLET 1989

MICHEL MARTIN, P.a.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-179107-895

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
DIVORCE

NANDE YAN, Partie demanderesse

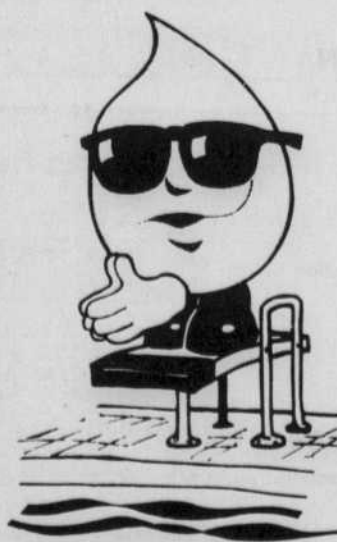
-vs-
DESHENG ZHANG, Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, DESHENG ZHANG, est par la présente requise de comparaître dans un délai de TRENTE jours à compter de la présente publication. Copie de l'Action en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. PRENEZ de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera afin d'obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie demanderesse sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 3 août 1989.
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
154 Ouellet, rue Laurier
Montréal, Qc
H2T 2N7.

FAITES LE PLONGEON! DONNEZ DU SANG CET ÉTÉ.



La Société canadienne de la Croix-Rouge

SPORTS

NEW YORK 2, MONTRÉAL 1
Les Expos font encore du surplace

Richard Milo
de la Presse Canadienne

NEW YORK — L'attaque des Expos ne va pas et ils ont fait un autre pas en arrière, hier.

Malgré un attrapé spectaculaire d'Otis Nixon, les Expos ont trébuché 2-1 en 14 manches contre les Mets de New York devant 43,648 personnes.

Ils ont subi une quatrième défaite consécutive tout en étant balayés par les Mets. Ils sont cependant demeurés au premier rang à la suite de la défaite des Cubs.

« Ils (les Mets) sont de retour dans la course. Je n'ai jamais pensé qu'ils étaient morts. Nous nous sommes amenés ici avec l'idée de remporter deux victoires sur trois », a dit Buck Rodgers.

« Aujourd'hui, nous n'avons pas obtenu le coup sûr opportun. À l'attaque, nous sommes en léthargie depuis deux semaines. »

Kevin McReynolds a causé la défaite des Expos. À la 14e, il a expédié le deuxième lancer de Steve Frey (3-2) par-dessus la clôture du champ gauche.

Les Expos ont laissé 16 coureurs sur les buts. Tim Wallach s'est présenté trois fois avec les buts remplis, en 4e, 8e et 10e. Il n'a produit qu'un point à l'aide d'un ballon-sacrifice.

« Je voulais trop. La défaite d'hier (samedi) était plus difficile à avaler car nous avions l'avance à la huitième », a dit Wallach.

Nixon a joué tout un match défensif. Par une température de 90 degrés Fahrenheit, il a plongé pour capter à la huitième un entre-champ de Darryl Strawberry, avec les buts remplis. Il lui a volé un simple de deux points.

À la deuxième, Nixon avait également harponné McReynolds au marbre.

Kevin Gross et Sid Fernandez se sont livrés un beau duel.

En huit manches, Fernandez a retiré 10 frappeurs au bâton mais Gross lui a livré une belle lutte, n'allouant que cinq coups sûrs en 7,1 manches. Il a toutefois accordé son 15e circuit de la saison — le 23e coup de quatre buts de Strawberry —, à la septième.

Au Shea Stadium, les Expos n'ont remporté qu'une victoire en six matches depuis le début de la saison. Ils ont une fiche de 3-4 depuis le début de leur voyage à l'étranger.

Le match a duré quatre heures et 55 minutes.

« Si ce n'était de nos lanceurs, nous aurions perdu cinq ou six de nos sept dernières rencontres. » Buck Rodgers était inquiet avant le match d'hier. L'attaque ne fonctionne pas à son goût. « Cela m'inquiète. Depuis deux semaines, nous ne marquons pas de points, a-t-il dit. Contre Cincinnati (à Montréal), nous avons connu une séquence de circuits et c'est peut-être la pire chose qui pouvait nous arriver. Nos frappeurs de coups en flèche se sont mis à viser les clôtures. »

Pour aider Tim Burke, le gérant Buck Rodgers songe à faire appel à Zane Smith dans les situations critiques. « Je vais parler à Burke. Son bras n'est pas fatigué mais la précision n'y est plus, a-t-il dit. Cependant, ce n'est pas causé par la fatigue. Je l'ai utilisé trois fois à Pittsburgh et il n'a effectué que sept, 21 et 11 lancers. » Burke a réalisé 23 sauvetages en 31 tentatives mais il a manqué quatre sauvetages dans les deux dernières semaines.

Mark Langston a obtenu A pour l'effort samedi. Il a effectué plus de 130 lancers en sept manches par une température de 89 degrés Fahrenheit en début de match. Il a multiplié les comptes complets mais donné seulement quatre buts sur balles. À la septième, il a gagné sa bataille contre Howard Johnson après plusieurs fausses balles.

EXPOS	1	METS	2
ONixon cc	6 0 2 0	Miller 2b	3 0 1 0
DGarcia 2b	2 1 2 0	Hrmdz fs	1 0 0 0
Huson 2b	0 0 0 0	Myers l	0 0 0 0
Brooks cd	4 0 2 0	Innis l	0 0 0 0
ZSmith l	0 0 0 0	Taufel fs	1 0 0 0
Fitzgld fs	0 0 0 0	Asae l	0 0 0 0
Hesketh l	0 0 0 0	Carren fs	1 0 0 0
WJhnan fs	1 0 0 0	Musslm l	0 0 0 0
McOffign l	0 0 0 0	Samuel cc	6 0 2 0
Aldrete fs	0 0 0 0	HJhnan 3b	5 0 1 0
Frey l	0 0 0 0	Strwbry cd	5 1 2 1
Raines cg	4 0 1 0	McRyldz cg	6 1 2 1
Wallach 3b	6 0 0 1	Magadn 1b	5 0 1 0
Galarrg 1b	6 0 1 0	Sasser r	5 0 1 0
Santovan r	6 0 1 0	Elster cc	5 0 1 0
Owen cc	6 0 2 0	Frndez l	2 0 0 0
KGross l	3 0 0 0	Jeffers 2b	1 0 0 0
Hudler cd	3 0 0 0		
Totaux	47 1 11 1	Totaux	46 2 11 2

Montreal	000	100	000	000	00-1	
New York	000	000	100	000	01-2	
E—DGarcia, DJ—Montreal 1, New York 1, LSB—						
—Montréal 16, New York 9, 2B—McReynolds,						
Johnson, CC—Shawberry (23), McReynolds (12),						
BV—Samuel (25), Owen (3), ONixon (29), S—D-						
Garcia, Jeffers, Huson 2, 85—Wallach,						
ZSmith, Kross, 12-3 1 0 0 1 1 4						
Hesketh	2	2	0	0	0	0
McGiffan	2	2	0	0	0	1
Frey LP, 3-2	0	1	1	1	0	0
New York						
Frndez	8	5	1	1	4	10
Myers	11	3	2	0	0	2
Innis	2	3	0	0	0	0
Asae	2	1	0	0	1	1
Musslm LG, 1-1	2	3	0	0	1	0
D—4 h 55, A—43,658.						

GRAND PRIX DES AMÉRIQUES
On n'attendait pas le Suisse Muller

Marc Delbès
de la Presse Canadienne

ON S'ATTENDAIT à ce que l'Irlandais Sean Kelly, le Canadien Steve Bauer et même l'Américain Greg LeMond animent le Grand Prix cycliste des Amériques. Mais la course de 224 kilomètres aura finalement été marquée par les coureurs Suisses avec la victoire surprise d'un des leurs, Jorg Muller.

Muller, le coéquipier de Kelly au sein de l'équipe PDM, a tenté le tout pour le tout dans la dernière ascension du Mont-Royal et sa débâche d'efforts l'a conduit vers la victoire dans cette septième étape de la Coupe du monde. Il a franchi le fil d'arrivée en solitaire après 6 h 03:39 de vélo, 45 secondes devant le Français Yvon Madiot et 57 secondes devant Charly Mottet.

« Je travaillais en fonction de Sean (Kelly), a expliqué le vainqueur du jour. Mais lorsque l'occasion d'attaquer s'est présentée à moi dans la dernière montée, je l'ai saisie. De Rooy et Madiot étaient trop fatigués, apparemment, pour rester dans ma roue. »

« Ce fut une course très éprouvante physiquement en raison de la chaleur mais la victoire en est d'autant plus satisfaisante. »

Ce fut une toute autre histoire pour la majorité des autres participants. La chaleur (jusqu'à 32 degrés) et l'humidité auront eu raison au fil des tours de 96 d'entre eux sur les 146 participants. Une véritable hécatombe.

Les favoris, bien qu'écartés du podium, ont quant à eux couvert la distance.

Derrière les trois premiers, un peloton de sept coureurs a terminé groupé avec un recul de 1:31 sur le vainqueur. LeMond a réglé le tout au sprint, devant Kelly, Pascal Richard, Theo De Rooy, Marc Madiot, Robert Millard et Acacio Da Silva.

« Ce fut une course très difficile, digne d'un championnat du monde, a dit Greg. Le Magnifique ». Dans l'avant-dernier tour, quand l'échappée décisive s'est faite, personne n'a réagi. »

Bauer, le champion en titre de la classique, n'a pu faire mieux qu'une 13e place à 6:31. Il a été trahi par une hésitation.

« J'ai fait une erreur en hésitant trop longtemps lorsque Mottet et Kelly ont attaqué et, après, je n'avais plus la force pour les rejoindre. »

C'est finalement Kelly qui aura fait la meilleure opération de la journée. Meneur au classement individuel de la Coupe avant le départ, il a amassé six points en vertu de sa cinquième place pour augmenter son avance.

Muller a roulé avec son leader (Kelly) pendant toute la course et l'équipe PDM a été des plus actives pour assurer ses positions — elle domine également le classement par équipes de la Coupe du Monde.

Après avoir secondé Kelly depuis les débuts de la course, Muller a détalé en compagnie Madiot au 13e tour lorsque De Rooy a tenté une échappée, s'emparant même d'une avance de plus d'une minute sur un peloton parrainé par Kelly et LeMond.

Muller et Madiot n'ont pas tardé à combler l'écart et, dans la montée Camilien-Houde, Muller a placé l'accélération qui devait faire la différence et lui rapporter une bourse de \$10,000. Un déplacement qui aura valu la peine pour celui qui ne devait même pas participer au Grand Prix des Amériques.

« Normalement, je ne devais même pas venir à Montréal. Mais on m'a demandé de remplacer mon coéquipier Steven Rooks qui est blessé à un pied. »

Auparavant, un autre Suisse avait pris les choses en main. Thomas Wegmuller a décidé de faire éclater le peloton dès le 2e tour mais le peloton est resté indifférent à son attaque.

Le coureur de l'équipe Domex-Weinmann a ainsi roulé en solitaire pendant près de 110 kilomètres, détenant à un certain moment une priorité de plus de deux minutes, avant d'être rejoint au huitième tour. De beaux efforts pour bien peu puisqu'il a ensuite été relégué loin derrière.

EN BREF...

Stratton Mountain : Gilbert vainc Pugh

STRATTON MOUNTAIN (AFP) — L'Américain Brad Gilbert, tête de série numéro trois, a remporté le tournoi de Stratton Mountain (Vermont) en battant son compatriote Jim Pugh, no 14, en deux sets 7-5, 6-0. Gilbert, 11e joueur mondial, vainqueur du tournoi de Memphis en février dernier, avait perdu en finale la semaine dernière à Washington face à Tim Mayotte.

Yo-yo chez les Lions de la LCF

VANCOUVER (PC) — Les Lions de la Colombie-Britannique, de la Ligue canadienne de football, ont congédié l'entraîneur-chef Larry Donovan. C'est le gérant-général Joe Galat qui assurera l'interim. Les Lions n'ont pas goûté à la victoire en quatre matches cette saison.

LNF: Décès du demi défensif Stacy Toran

LOS ANGELES (AP) — Le demi-défensif Stacy Toran, des Raiders de Los Angeles, s'est tué la nuit dernière dans un accident d'automobile. Toran, 27 ans, a perdu la maîtrise de son véhicule qui s'est écrasé contre un arbre. Il est mort sur le coup. Toran n'a joué que 4 matches en 1988.

Victoire d'Emilio Sanchez à Kitzbuehel

KITZBUEHEL, Autriche (AFP) — L'Espagnol Emilio Sanchez, tête de série numéro trois, a remporté le tournoi de tennis de Kitzbuehel en battant en finale l'Argentin Martin Jaite (no 7) en quatre sets 7-6 (7-1), 6-1, 2-6, 6-2. La lutte a cependant été chaude entre ces deux spécialistes de cette surface.

Intervention chirurgicale réussie pour Dorsett

DENVER (AP) — Le demi offensif des Broncos de Denver, Tony Dorsett, a subi une opération arthroscopique au genou gauche, et il n'est pas certain qu'il puisse revenir au jeu. Dorsett, âgé de 35 ans, s'est blessé à l'entraînement jeudi. Les médecins estiment que l'intervention chirurgicale est un succès et que le genou de Dorsett retrouvera toute sa force. Dorsett devra toutefois se soumettre à une période de réhabilitation d'au moins six mois.

Étrange réunion au stade de Wembley

WEMBLEY, Angleterre (AP) — Le stade de soccer national de Wembley a été le site, hier, d'une réunion étrange impliquant des familles britanniques et un sport professionnel. Mais ce n'était pas de soccer qu'il s'agissait. Pas moins de 80,000 personnes, hommes, femmes et enfants, sont venus assister paisiblement à un match hors-concours de la NFL et plusieurs des spectateurs ont déclaré que le football britannique a beaucoup à apprendre de son homologue nord-américain.

BASEBALL

Ligue nationale

Samedi	
New York 3, Montréal 2	à San Diego, Hurst (10-8), 22 h 05
San Diego 4, L. Angeles 2	Cincinnati, R. Robinson (1-1) à San Francisco, Garretts (9-3), 22 h 05
Chicago 4, Pittsburgh 2	Atlanta, Glavine (9-6) à Los Angeles, R. Martinez (3-0), 22 h 35
S. Francisco 7, Houston 0	
Atlanta 7, Cincinnati 1	
Philphie 6, St. Louis 3	
Hier	
New York 2, Montréal 1	
Pittsburgh 5, Chicago 4	
Cincinnati 3, Atlanta 2	
St. Louis 5, Philphie 4	
L. Angeles 4, San Diego 2	
Houston 3, S. Francisco 2	
Aujourd'hui	
New York, Viola (1-0) à Philadelphie, Howell (9-7), 19 h 35	
St. Louis, Power (3-4) à Pittsburgh, Reed (0-2), 19 h 35	
Montréal, Perez (6-10) à Chicago, Maddux (12-8), 20 h 05	
Houston, Deshaies (10-5)	

Ligue américaine

Samedi	
Boston 10, Cleveland 2	
New York 5, Toronto 4	
Chicago 7, Detroit 6	
Baltimore 5, Texas 2	
Milwaukee 5, Californie 2	
Minnesota 6, Kansas City 4	
Seattle 11, Oakland 5	
Hier	
Boston 8, Cleveland 4	
Toronto 6, New York 5	
Baltimore 3, Texas 2	
K. City 3, Minnesota 2	
Detroit 4, Chicago 3	
Californie 6, Milwaukee 0	
Oakland à Seattle	

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	63	48	.568	—
CHICAGO	63	48	.568	—
ST. LOUIS	57	50	.533	4
NEW YORK	58	51	.532	4
PITTSBURGH	47	63	.427	15 1/2
PHILADELPHIE	44	66	.400	18 1/2
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
SAN FRANCISCO	64	47	.577	—
HOUSTON	62	49	.559	2
SAN DIEGO	55	56	.495	9
LOS ANGELES	53	59	.473	11 1/2
CINCINNATI	52	58	.473	11 1/2
ATLANTA	44	67	.396	20

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	57	52	.523	—
BOSTON	54	54	.500	2 1/2
TORONTO	55	56	.495	3
CLEVELAND	54	56	.491	3 1/2
MILWAUKEE	53	57	.482	4 1/2
NEW YORK	52	59	.468	6
DETROIT	39	70	.358	18
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	67	43	.609	—
OAKLAND	66	44	.600	1
KANSAS CITY	60	50	.545	7
TEXAS	58	51	.532	8 1/2
MINNESOTA	55	56	.495	12 1/2
SEATTLE	52	57	.477	14 1/2
CHICAGO	47	64	.423	20 1/2



Les frappeurs

pb	ca	pp	cc	moy.
Aldrete	118	26	10	1.220
Brooks	392	99	44	8.253
F'gerald	187	46	29	4.246
Foley	265	62	27	5.234
Galarraga	392	100	60	16.255
Garcia	163	44	15	2.270
Hudler	117	32	13	6.274
Huson	51	9	2	0.176
Johnson	76	17	12	2.224
Martinez	248	70	16	3.286
Noboa	11	3	0	0.273
Nixon	238	54	20	0.227
Owen	286	69	30	5.241
Raines	333	99	51	6.297
San'vania	206	55	23	5.267
Wallach	405	113	55	8.279
Buts volés	Nixon 29; Raines 25; Martinez 13; Hudler 12; Galarraga 9; Brooks, Garcia 4; Huson, Owen, Wallach 3; Fitzgerald, Foley, Santovenia 2; Aldrete, Johnson 1.			

Les lanceurs

g-p	ml	pb	mb	mpm
Burke	6-2	65-2	20	43 274
Frey	3-2	21-1	13	15 548
Gross	8-8	151-2	71	117 421
Hesketh	5-3	37-0	25	6 608
Langston	9-3	108-2	24	113 197
Martinez	12-1	163-2	53	89 291
McGiffigan	3-5	62-1	23	3 332
Perez	6-10	135-0	54	105 380
B.Smith	9-5	151-0	41	91 244
Z.Smith	1-0	22-2	1	14 040
Victoires préservées	Burke 23; Hesketh 3; McGiffigan 2; Z. Smith 1.			

du 9 au 13 août - Festival
du 12 au 20 août -
Les Internationaux Player's Ltée*
Stade de tennis Jarry

Cet événement de classe mondiale qui fait partie de Les Internationaux Player's Ltée, mettra en vedette les figures légendaires du tennis dans les catégories suivantes: plus de 35, plus de 45 et plus de 55 ans. Des matches en simple et en double auront lieu dans le cadre des activités célébrant la centième reprise des championnats de tennis internationaux du Canada.

En vedette, de légendaires champions:

Billets disponibles à tous les comptoirs Ticketron ou en appelant Télétro (514) 288-2525 ou à l'entrée

* Une société affiliée d'Imperial Tobacco Limitée.



Une attente un peu longuette

Avec hâte, le gouvernement a fermé les dossiers délicats

LES JEUNES libéraux du Québec avaient réussi, ces dernières années, à insuffler des ballons d'oxygène à un parti bien moulé dans la machine gouvernementale. En fin de semaine, ils ont dû se contenter de jouer les faire-valoir. Au demeurant, leur mémoire n'avait rien d'icône, à l'opposé des documents antérieurs qui remettaient en cause certains dogmes du Québec d'après la Révolution tranquille, à commencer par la permanence d'emploi au sein de la fonction publique ou encore à l'université. Le mot d'ordre avait été respecté : pas de vague, ni de proposition bouleversante à quelques jours du déclenchement vraisemblable des élections.

Il commence d'ailleurs à être un peu longuet le scénario de cette période pré-électorale. Dès le début juin, le premier ministre, M. Robert Bourassa, prenait un malin plaisir à jongler avec les dates devant des journalistes médusés et furieux d'intervenir comme proies faciles et obligées.

Une chose est maintenant certaine : tout retard à engager la campagne électorale allongerait indubitablement l'inévitable paralysie de l'appareil gouvernemental. À vrai dire, ce dernier tourne à vide depuis le début de l'année ou presque ! Gestion tranquille ou non, il est des problèmes qui exigent travail et décision. Et ces problèmes devraient normalement hanter la campagne électorale, avec ou sans l'assentiment des stratèges et autres « faiseurs » d'élections.

Il ne faut tout de même pas être naïf. La précipitation de certains ministres à fermer des dossiers délicats, ces derniers jours, ne fera pas disparaître comme par enchantement des problèmes sérieux et parfois inquiétants. On a déjà évoqué, samedi dernier, les questions que suscitait le long communiqué publié par le cabinet de la ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, au lendemain du dépôt du rapport du commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, sur l'affaire de Saint-Basile-le-Grand. L'arrivée prochaine à Liverpool du cargo soviétique chargé du premier lot des conteneurs de BPC va vraisemblablement relancer le débat sur le partage des responsabilités en matière d'environnement.

Naïveté ou non, la fermeture du dossier du zonage agricole à Laval ne satisfait personne. Au moment où LE DEVOIR a lancé cette affaire — habilement récupérée, on doit le préciser, par le Parti québécois —, on évoquait à Québec l'ampleur de l'enquête à engager pour faire la lumière sur certaines transactions suspectes. Et, coup de baguette de Fée élections, on sait déjà tout : il n'y a rien eu de malhonnête. Cette forme d'absolution électorale laisse pantois. Les fonctionnaires et autres enquêteurs auraient mis les bouchées doubles en juillet alors que leurs collègues transformaient rituellement Québec en une cité de vacances ? On nous demande maintenant un acte de foi. Après l'absolution, c'est un peu trop.

Par contre, l'intervention du Québec demain devant la Cour suprême dans l'affaire Chantal Daigle devrait fournir un indice des intentions réelles du gouvernement libéral en matière d'avortement. Dans un premier temps, le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, a promis une démarche de l'Assemblée nationale dans le but d'ordonner le chaos qui se dessine. Va-t-on se contenter d'un affrontement Québec-Ottawa sur le partage des compétences ou Québec a-t-il vraiment l'intention de préciser ses attentes ?

De toute façon, si jamais la Cour suprême devait entériner les jugements déjà rendus par les Cours supérieure et d'appel du Québec, on imagine facilement le type d'interrogations et de manifestations qui vont ponctuer la campagne électorale. Ici aussi, il ne suffit pas d'un communiqué ministériel pour changer la réalité.

Il reste maintenant à voir comment l'opposition réussira à tirer profit de ces dossiers, de ces questions. Malmené d'un sondage à l'autre, le Parti québécois ne pourra pas ne pas tenter de tirer à boulet rouge contre des ministériels qui misent sur la magie du verbe. Et aussi sur le message positif des indicateurs économiques. Mais cela ne suffit pas à épuiser les questions de fond sur le Québec de 1990.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Dérives tribales en Somalie

Le pouvoir ferme les yeux sur une répression sanglante « ciblée »

L'AFRIQUE fait de plus en plus figure de continent malade de notre planète. À peine quelques nouvelles — par exemple les efforts de réconciliation nationale dans l'ancienne colonie portugaise d'Angola — sont-elles moins mauvaises que d'autres motifs d'alarme apparaissent ailleurs. Les récents affrontements entre Mauritaniens et Sénégalais sont relativement peu de chose en comparaison avec la situation qui prévaut dans la « Corne » orientale.

Au pouvoir, depuis 1969, le président somalien Mohamed Siad Barre avait commencé par aligner son pays sur l'URSS pour faire face à une Éthiopie alors pro-occidentale. La chute de l'empereur Haïlé Sélassié et l'émergence d'un régime révolutionnaire à Addis-Abeba allaient changer les données. Implantée en Éthiopie, l'URSS se garda bien d'aider Mogadiscio pendant la guerre de l'Ogaden en 1977. Dépit, le maître de la Somalie opéra avec l'Occident un rapprochement souhaité depuis longtemps par certains de ses proches.

Intéressés par l'ancienne base soviétique de Berbera, les États-Unis répondirent aux ouvertures de Mogadiscio, comme l'Italie, la Grande-Bretagne et la France, soucieuses de jouer un rôle dans la région. Cette nouvelle alliance fut d'autant plus aisée que, même à l'époque de son flirt avec Moscou, le président Barre faisait preuve d'un relatif respect des droits de l'homme. La lutte contre la corruption, les objectifs d'un « socialisme national » respectueux des valeurs traditionnelles, avaient même fait de la Somalie un « modèle » sans doute moins artificiel que la Tanzanie de M. Nyerere.

Mais le pouvoir a fini par transformer un homme de plus en plus enclin à gouverner en fonction d'intérêts claniques, voire familiaux. Devenu un potentat atrabilaire, il a laissé les soldats de son ethnie des Maherans se livrer à des sanglantes représailles après des manifestations dans la capitale.

Avec aplomb, les autorités annoncent que les « incidents » de la mi-juillet vont être soumis à une commission d'enquête « parlementaire ». Composée de députés du Parti unique. Officiellement, il y a eu 24 victimes, mais des témoignages font état de plusieurs centaines de morts. Jusqu' alors épargnée par la guerre civile, la capitale, privée d'eau et d'électricité, est le théâtre de nombreux assassinats et arrestations nocturnes.

L'assassinat pour compte du régime, les Issaks sont les principales cibles de la répression à Mogadiscio. Ils constituent le gros des troupes du Mouvement national somalien, qui combat avec succès l'armée gouvernementale dans le Nord depuis des années. Mais, selon des informations récentes, le sang coule aussi dans le Sud, dont certains habitants fuient au Kenya. À la guerre tribale s'ajoutent les affrontements entre factions militaires.

Cette situation, de plus en plus dramatique, pose un problème aux gouvernements occidentaux, jusqu'à présent plutôt silencieux. Elle suscite aussi une remise en question de l'action des institutions caritatives internationales. Faut-il continuer à envoyer des secours aux réfugiés éthiopiens en Somalie et aux victimes de la guerre civile dans ce pays si l'on doute qu'ils soient effectivement distribués ?

— LE MONDE

Homme de passion, de rigueur

TÉMOIGNAGE

Claude Bariteau

Professeur au département
d'anthropologie, Université Laval

LE 17 JUIN dernier, dans l'intimité de sa famille, Richard F. Salisbury quittait ce monde à la suite d'une maladie qui ne pardonne pas.

Professeur d'anthropologie depuis 1962 à l'Université McGill, il occupait le poste de doyen de la Faculté des arts de cette institution. Britannique formé à Londres, il a séjourné en Nouvelle-Guinée, en Australie et aux États-Unis avant de s'établir au Québec.

C'est ici qu'il réalisa la plus grande partie de son œuvre. Entre autres, il publia plusieurs livres dont celui devenu classique, *From Stone to Steel*, écrivit un nombre considérable d'articles, fut de tous les débats académiques, forma des dizaines de docteurs en anthropologie, s'investit dans de multiples associations scientifiques, agit pendant plus de dix ans à titre d'intermédiaire entre les Cris et le Gouvernement du Québec à l'occasion du projet de la Baie de James, contribua à la valorisation de l'anthropologie en dehors du domaine académique et se fit constamment le promoteur des messages de communication et de sensibilité à la diversité culturelle que véhicule cette discipline.

Richard F. Salisbury était l'un des plus éminents anthropologues occidentaux. Toujours à la fine pointe des derniers développements, son

action productive se réalisait à la fois en liaison avec les populations concernées et le monde des chercheurs, ce qui en faisait un formateur hors-pair prisé des étudiants qui le côtoyaient et recherché par ces derniers pour bénéficier de son enseignement.

Au Québec, dans sa vie publique, il a incarné les idéaux qui l'enflammaient. Il s'est fait homme de contact et de communication. Pas seulement entre les Cris et le Gouvernement du Québec. Surtout entre les francophones et les anglophones.

Constant dans sa recherche de communication, ce qu'il estimait être au cœur de l'anthropologie, il a poussé l'ouverture au fait français à l'Université McGill et invité les francophones à la réciprocité, ce qui parut alors audacieux, voire téméraire. Il n'a pas moins persévéré dans cette voie, privilégiant d'emblée le risque du renouveau au confort de l'indifférence. Avec le temps, ses propos firent école et il est devenu un leader de la communauté universitaire.

Son ouverture au fait français l'a conduit à cheminer de près avec l'intelligentsia francophone du Québec. Il s'y est fait de nombreux amis qui ont su apprécier la qualité et la pertinence de son apport dans la lecture de notre réalité. La majorité de ses collègues francophones reconnaissent en lui plus que le professeur de réputation internationale. Ils appréciaient sa candeur, sa sincérité, son goût du partage et son audace. Il avait leur estime. La vraie. Celle qui vient du cœur.

Il s'est aussi impliqué dans des entreprises de recherche avec des francophones, notamment dans le

domaine complexe et peu développé de l'application des connaissances anthropologiques qu'il considérait, à juste titre, comme l'un des plus prometteurs pour l'avenir de l'anthropologie au Québec et en Amérique du Nord.

Plusieurs Québécois se reconnaissent en lui. J'en suis sûr car j'ai eu le privilège d'apprendre sous sa direction mon métier d'anthropologue. À ses côtés, j'ai découvert beaucoup. Parfois trop tellement ça dépassait l'entendement à l'occasion.

Richard F. Salisbury avait encore beaucoup à donner. « Force de la nature », il était jusqu'à tout récemment inépuisable. Toujours à l'affût. Stimulant. Enthousiaste. D'attaque et passionné.

Il a pris racine ici et développé des bases nouvelles de dialogue et de compréhension, bases susceptibles d'apporter un regard différent dans l'étude de notre société et l'analyse des contacts que nous avons de plus en plus avec d'autres cultures. Il a été sur ce plan un précurseur de l'anthropologie québécoise de demain après avoir été au cœur des débats de l'anthropologie nord-américaine des années 70. Oui, un précurseur qui a tracé des voies en faveur de l'implication des anthropologues québécois dans tout ce qui concerne les relations ethniques, en particulier à Montréal, comme dans tout ce qui a trait à l'impact du monde occidental sur les sociétés et les pays en voie de développement.

Richard F. Salisbury n'est plus. J'aurais aimé lui dire toute l'admiration qu'il m'inspirait et celle que j'avais à son égard. Il est parti trop vite. Beaucoup trop vite.



REPRISE

LETTRES AU DEVOIR

L'erreur fatale du Parti québécois

LE PARTI québécois, mon parti politique, vient de se suicider ! Son chef, Jacques Parizeau, appuyé de quelques autres têtes d'affiche du parti, vient de s'inscrire en faux contre le jugement de la Cour d'appel du Québec qui interdit, et avec raison, à notre compatriote Chantal Daigle de tuer son enfant par l'avortement.

Le PQ vient de commettre là une erreur fatale ! L'idée même de l'avortement libre, donc généralisé, est absolument incompatible avec l'idéal grandiose de la Souveraineté nationale du Québec et avec l'histoire chrétienne du Québec.

Dans le but de ne pas déplaire aux féministes débridées dont il craint de perdre les votes aux élections, le PQ trahit lamentablement la mission qu'il s'était de sauver notre peuple québécois de la perdition.

Que ferai-je, en tant que citoyen, lors des prochaines élections générales ? Je ne voterai très certainement pas pour le Parti libéral ! Et pas davantage pour le NPD qui favorise lui aussi l'avortement libre ! Devrai-je alors annuler mon vote ? À moins que ce parti ne se ravise, non seulement j'annulerai mon vote mais je combattrai ce parti-là !

Au fait, je demande au candidat du Parti québécois du comté de Saint-Jean, homme de valeur et que j'estime, de nous dire sans ambages, et tout de suite, s'il a l'intention d'appuyer la déclaration de Parizeau ou s'il va s'en dissocier et laisser la candidature du PQ à un autre qui pourrait être dépourvu de conscience nationale et chrétienne !

L'heure de vérité a sonné, mes bons amis du PQ ! Il faut maintenant, et dès maintenant, nous tenir debout comme des soldats face au danger en optant pour la vie et l'honneur du Québec ou disparaître dans la honte la plus abjecte !

— G. BROSSEAU

St-Jean-sur-Richelieu, le 31 juillet.

Le Québec, un hospice !

L'AFFAIRE Oxdon-Socanav-Steinberg me fait rougir de honte et de colère lorsque je regarde l'attitude des dirigeants syndicaux et de leurs membres.

Depuis des années ils pleurent la fermeture d'usines, les démantèlements de sièges sociaux et la prise de contrôle de l'économie québécoise par l'Ontario. Un jour peut-être ces mêmes personnes se retrouveront seules à l'hospice parce que inévitablement leurs enfants partiront pour Toronto ou les États-Unis... travailler.

Vous croyez que l'achat de Steinberg par Oxdon conservera les choses telles qu'elles le sont ? Réveillez-vous ! Les Ontariens ne sont pas plus cons que nous, il n'existe pas beaucoup de solutions pour rentabiliser Steinberg, la seule c'est le franchisage. Steinberg doit rester au Québec.

Je vous pose une question messieurs les dirigeants syndicaux : Si l'Ontario achète Steinberg où s'en iront les dollars gagnés et dépensés par vos membres québécois ? Il faudrait peut-être arrêter

de rêver parce qu'à force de faire la courte échelle à nos voisins, d'ici dix ans au plus l'économie québécoise sera chose du passé. Steinberg doit rester entre les mains de Québécois.

Michel Gaucher, un Québécois pure laine, essaie pourtant de faire quelque chose ici mais il me semble que les syndicats ont cette bonne vieille jalousie malade. Aussitôt qu'un Québécois essaie de sortir sa tête de la vague on trouve aussitôt le moyen de le retourner au fond.

Pourtant ce sont ces mêmes personnes qui portent le drapeau bien haut lorsqu'on parle de société distincte. Sachez que sans pouvoir économique le Québec devient un gigantesque puits de dollars où s'abreuvent nos tellement intentionnés compatriotes canadiens et américains. Étonnant qu'aujourd'hui encore certaines personnes croient toujours possible de grandir sans effort.

Réveillez-vous pour l'amour du Québec !

— ALAIN GIGNAC
Laval, le 26 juillet.

Le droit du sang, très peu pour moi !

S'IL fallait que le gouvernement français prenne au sérieux les chimères de certains nostalgiques de l'empire français, les « Québécois de souche française » obtiendraient la nationalité française sur simple demande. Pareille situation serait scandaleusement absurde et injuste. Parce que mes ancêtres à moi sont venus de France aux XVIIe et XVIIIe siècles, j'aurais droit sur demande à la nationalité française, alors même que mes potes Soliman et Angelo, qui sont nés en France de parents immigrés, ne sont même pas sûrs de l'obtenir.

Il existe divers moyens d'exception pour acquérir la nationalité française sans être né ou sans résider depuis plusieurs années sur le territoire national, dont celui d'épouser une personne qui possède déjà cette nationalité. Règle générale toutefois, c'est le droit du sol qui s'applique, non celui du sang. En cette année bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, les promoteurs de la double nationalité ne pouvaient choisir meilleur contretemps pour prôner une restauration de l'archaïque droit du sang.

Avec son chantage et ses problèmes à elle, on voit mal comment la France pourrait consentir la nationalité française aux Québécois de souche française si ce statut doit permettre à ces derniers de travailler, d'établir des commerces, de voter en France et en Europe, toutes choses dont rêvent certains supporters de l'idée de double nationalité. De plus, serait-il équitable d'ouvrir la France aux Québécois de souche française sans l'ouvrir aux autres Québécois francisés ? La France saurait-elle convaincre ses partisans de la CEE que les Québécois de souche française méritent la nationalité française, et donc l'accès facile à l'Europe communautaire, davantage que les Canadiens ou les Australiens de souche britannique, les Américains de souche italienne, ou bien les Sud-Américains de souche espagnole ? Ne faudrait-il pas s'attendre au moins à ce qu'on nous demande des faveurs en retour de ce soi-disant privilège de la double nationalité, surtout quand on sait la difficulté d'acquiescer la nationalité canadienne ? Pour finir, posons un dernier obstacle à la matérialisation

d'une double nationalité pour les Québécois de souche française qui le demanderaient. Il est facile de départager les Québécois sachant parler français de ceux qui ne le savent pas. Mais à quel moment, à quel degré de métissage cesse-t-on d'être un « Québécois de souche française » ? Comment peut-on se qualifier pour être un bon Aryen ?

— PIERRE CROTEAU
Québec, le 28 juillet.

Qui ne dit mot, consent...

Lettre à M. Brian Mulroney, premier ministre du Canada

LES journaux du 2 août 1989 font état de l'approbation donnée par votre cabinet à un prêt gouvernemental de \$ 100 millions permettant à la Chine d'acheter de l'équipement téléphonique canadien.

Compte tenu des événements qui se sont déroulés très récemment sous les yeux horrifiés des Canadiens qui ont pu voir les chars écraser délibérément des êtres humains pacifiques qui avaient commis le seul crime de clamer bien haut leur foi en la liberté, je suis horrifié que le gouvernement de mon pays ait pu prendre la décision mentionnée ci-dessus.

J'ai toujours su que les « conservateurs » avaient plus à cœur le commerce, les profits, bref les intérêts matériels, que les principes fondamentaux de la démocratie, de la liberté et de la moralité publique et vous venez de nous en donner un exemple magistral. (Un de plus, après avoir renoncé à user de vos pouvoirs pour invalider la loi 178 du Québec qui porte atteinte aux libertés fondamentales des Québécois et abandonné la bataille contre l'apartheid, pour ne citer que quelques exemples.)

Quels que soient vos motifs, vous donnez au monde entier l'impression que les Canadiens ont déjà oublié le sang versé et que pour vous c'est *business as usual*. Ce faisant, vous déshonorez tous les Canadiens (sauf peut-être ceux qui ont un intérêt direct à ces prêts et contrats qui se déshonorent eux-mêmes) et vous vous faites moralement complices des crimes commis en Chine.

Monsieur Mulroney, « Qui ne dit mot, consent ». J'ai honte d'avoir pour gouvernants des complices assassins.

— JEAN-PIERRE ISORÉ
Mont-Royal, le 2 août.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements : (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Tribune libre sur l'affaire Daigle-Tremblay



JACQUES GRENIER



CHANTAL KEYSER

Il n'était pas légitime pour la Cour d'appel de modifier l'état du droit civil

LUC-B. TREMBLAY

Professeur à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

IL EST inutile de rappeler les circonstances. Retenons qu'au centre des discussions, il y a une injonction ordonnant à une femme enceinte, sous la menace de sanction, de mener sa grossesse à terme. Cette affaire soulève des questions juridiques complexes. Mon commentaire se limite à une seule d'entre elles : la majorité des juges de la Cour d'appel était-elle justifiée de décider que l'être humain a, juridiquement, un droit à la vie dès la conception ?

Le Code civil reconnaît-il le droit à la vie de l'enfant conçu non encore né ? Le Code civil est imprécis. L'article 18 énonce que « tout être humain possède la personnalité juridique » mais ne précise pas à quel moment l'enfant conçu devient un « être humain ». Or, c'est la personnalité juridique qui lui confère le droit à la vie (Art. 19 : « la personne humaine est inviolable »). Si l'enfant à naître n'est pas un être humain au sens du Code civil, il ne possède pas la personnalité juridique et, par conséquent, il n'a pas le « droit à la vie ». La doctrine dominante, à tort ou à raison, soutient que l'enfant à naître ne possède pas la personnalité juridique. Il n'est donc pas un être humain au sens du Code civil.

Quelques dispositions du Code civil semblent pourtant conférer à l'enfant à naître certains droits « patrimoniaux » comme le droit de succéder, d'être bénéficiaire d'une donation, d'un legs, et prévoit la nomination d'un curateur à l'enfant conçu dont la fonction est d'agir dans son intérêt et d'administrer ses biens (art. 345 Cc). Cependant, dans ces cas, l'existence des droits patrimoniaux est suspendue jusqu'à ce qu'une condition se réalise : l'enfant doit naître vivant et viable. Si la condition ne se réalise pas, l'enfant à naître n'aura jamais possédé la personnalité juridique ni les droits s'y

rattachant.

La majorité des juges de la Cour d'appel ont décidé que l'enfant à naître possédait le droit à la vie dès la conception. Quel est le fondement de cette décision ? Deux possibilités doivent être envisagées. Si nous acceptons les postulats de la doctrine dominante, cette décision est manifestement mal fondée. Elle permet à l'enfant à naître d'utiliser un droit (le droit à la vie) pour forcer la réalisation de la condition (naître vivant) dont dépend le droit en question. D'une part, si le droit à la vie dépend de la condition (naître vivant), alors il ne peut pas exister avant que la condition ne se réalise. Ce serait aussi illogique que de prétendre qu'un individu a le pouvoir d'utiliser un droit conféré par un contrat pour forcer la formation du contrat en question. D'autre part, si le droit ne dépend pas de la condition qui lui confère la personnalité juridique, c'est qu'il possède une source antérieure et indépendante des articles du Code civil qui parle expressément de la personnalité juridique. Malheureusement, cette autre source n'existe pas : en droit civil, les droits extra-patrimoniaux ne sont conférés qu'à ceux qui possèdent la personnalité juridique.

L'autre option consistait à renverser la doctrine dominante et décider que l'être humain possède la personnalité juridique dès la conception et non pas à partir de la naissance. C'était là la meilleure stratégie et clairement celle du juge LeBel. La Cour était-elle fondée à reconnaître la personnalité juridique à l'enfant à naître ? Deux choses doivent d'abord être soulignées. D'une part, nous nous situons dans la tradition de droit civil et non pas dans la tradition de *common law*. D'autre part, le statut juridique du Code civil est celui d'une loi ordinaire et non d'une constitution.

Dans la tradition de droit civil, la doctrine jouit d'un poids et d'une autorité considérable. On enseigne même parfois qu'elle est une « source » de droit. C'est d'ailleurs,

une des distinctions fondamentales entre la tradition civiliste et celle de *common law*. Quelle que soit la nature exacte de la doctrine en droit civil, elle implique au moins ceci : le droit civil est constitué en partie de la doctrine même si toutes les opinions doctrinales ne jouissent pas du même poids. C'est la doctrine qui donne au droit civil sa substance, sa cohérence et son intelligibilité. Non seulement les juges y réfèrent-ils mais la communauté juridique considère que l'intégrité du droit requiert qu'ils doivent y référer lorsqu'ils interprètent et appliquent les concepts juridiques. La raison est évidente : la primauté du droit. En l'espèce, la majorité des auteurs reconnaissaient que la personnalité ju-

ridique existait à partir de la naissance. L'opinion dominante devait être considérée par les juges comme intégrée au droit civil. Cette interprétation constituait même, en quelque sorte, l'état du droit sur cette question. Par conséquent, une décision contraire à cette interprétation est assimilable à une décision incompatible avec le texte de loi.

Bien sûr, la Cour n'est pas totalement obligée de suivre la doctrine. Elle a le pouvoir de modifier l'état du droit. Lorsqu'elle le fait, les juristes disent qu'elle « légifère ». Cependant, lorsqu'elle légifère, lorsqu'elle décide d'utiliser les concepts juridiques dans un sens incompatible avec ce qui est généralement admis, elle doit fournir de bonnes raisons. Autre-

ment, les tribunaux risquent de faire régner l'arbitraire et l'incertitude.

La Cour était-elle moralement et politiquement justifiée de « légiférer » en l'espèce ? La décision est-elle légitime ? Rappelons que nous sommes dans une démocratie libérale et que les standards pour mesurer la légitimité politique des décisions judiciaires doivent s'inscrire dans ce cadre-là. Par conséquent, lorsque les tribunaux décident d'innover, de « faire le droit », ils doivent s'assurer que leurs décisions sont fondées sur des principes qui, à un certain niveau d'abstraction, peuvent susciter un consensus social. Au minimum, ils doivent s'assurer que les principes fondamentaux qui guident la décision sont acceptés par une majorité de citoyens. Autrement, il ne saurait être question de démocratie libérale mais bien d'une aristocratie qui, au nom des valeurs libérales, impose sa propre conception du bien. Si cette proposition est valide pour l'élaboration du droit constitutionnel a fortiori, doit-elle s'appliquer lorsqu'il s'agit de l'interprétation des lois ordinaires.

Or, la question politique et morale, de savoir si l'enfant à naître doit posséder la personnalité juridique dès la conception de façon à limiter le droit des femmes de prendre les décisions personnelles les plus fondamentales, en ce qui concerne leur corps et leur vie en général (l'autonomie), est très controversée dans notre société. Si la question leur était posée, les membres de la législature seraient certainement très divisés. La controverse n'est pas simplement une question de mauvaise interprétation d'un principe fondamental accepté par la majorité des antagonistes. C'est le choix même des principes les plus fondamentaux qui est contesté. Il n'y a pas de consensus sur les postulats de base du raisonnement moral. Dans ces circonstances, et jusqu'à preuve du contraire, j'ai la conviction qu'il n'était pas légitime pour la Cour d'appel de modifier l'état du droit civil. Elle n'avait pas le soutien démocratique nécessaire.



CHANTAL KEYSER

Les visions trop simplistes de Louky Bersianik

HUBERT WALLOT

Professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi

EN ATTENDANT le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Daigle-Tremblay, on ne saurait trop déplorer sur le plan humain que le couple en soit arrivé à pareille démarche. On peut blâmer le Parlement de ne pas avoir comblé le vide juridique, mais son incapacité tient au fait que les opinions de ses membres, mis à part le NPD, sont aussi partagées qu'elles le sont dans la population. Surtout, notre société de femmes et d'hommes n'ont prévu aucun autre remède aux grossesses indésirées que l'avortement, à toutes fins utiles légalisé jusqu'à ces jugements.

On a pu lire que les jugements prononcés accordent trop d'importance aux prérogatives du père. La semaine dernière dans LE DEVOIR, l'écrivaine Bersianik parlait d'une perpétuation d'une dominance phalocratique. Cependant, alors que les féministes ont souvent parlé d'égalité des sexes, elles souhaiteraient apparemment que, tout en étant les égaux des hommes partout, les femmes aient une prérogative exclusive en matière de responsabilité à l'égard des enfants et des foetus. Le foetus et l'enfant sont « la chair de ma chair » (entendre la chair de la mère) a déjà écrit Bersianik. Cepen-

dant, cette vision est contraire à la biologie et à l'anthropologie. Sur le plan biologique, le foetus n'est pas un bourgeonnement clonal de la mère, mais une combinaison de deux bagages génétiques dont celui du père, et les incompatibilités sanguines qui surviennent occasionnellement entre le foetus et la mère nous le rappellent trop bien. Sur le plan anthropologique, la fonction paternelle consiste justement à séparer la mère de l'enfant et à supprimer la tentation fusionnelle quasi naturelle entre les deux. Dans l'idéologie féministe, il est difficile de situer où commence et où finit la maternité, puisque cette idéologie dénonce les « mères porteuses » mais réduit le foetus à une excroissance de la mère, dont elle peut disposer en tout temps. Les jugements de la cour sont masculins et les « femmes », en matière de respect de la vie, n'ont rien à apprendre des « hommes » faiseurs de guerre, écrit encore Bersianik. Vision simpliste de la guerre d'aujourd'hui, phénomène à la fois politique, économique et social au sein duquel, avec le développement technologique des arsenaux belliqueux, le sexe des acteurs a peu d'importance, sinon pour un temps limité au niveau de la chair à canon, là où la guerre conserve une allure « conventionnelle ». (Ceux qui en doutent n'ont qu'à penser à Indira Gandhi, Golda Meir ou Margaret Thatcher.)

Tout se passe comme si la liberté et les droits de la femme et des gé-

niteurs étaient aussi absolus après la conception qu'avant l'acte sexuel qui y a conduit. Cela suppose que le foetus n'est rien qu'une variation biologique où le rôle du père est réduit à celui d'un géniteur, d'une distributrice d'un liquide simplement catalyseur d'un événement purement « maternel », la maternité étant ramenée à une expérience corporelle féminine. Cela suppose aussi que la personne humaine de l'enfant, avec ses droits, apparaît subitement lors de la magie du cri à l'accouchement. Effectivement, aujourd'hui, dans notre culture, c'est un phénomène plutôt exceptionnel que l'activité sexuelle conduise à une grossesse à preuve, au cinéma, l'abondance de scènes sexuelles sans préoccupation explicite de contraception ou sans grossesse conséquente.

La démarche de Jean-Louis Tremblay a ceci d'original qu'habituellement, les pères sont absents lorsque survient une grossesse indésirée et que la démarche d'acceptation ou de répudiation de la grossesse se limite généralement à la mère, le père (biologique) se prêtant habituellement à faciliter les démarches vers l'avortement quand il n'est pas carrément absent. Mais on aurait souhaité, dans l'intérêt de l'enfant, qu'il puisse vaincre Chantal Daigle de poursuivre la grossesse plutôt que de faire des démarches juridiques allant dans ce sens. Il déclare qu'il confierait l'enfant à son père (plusieurs fil-

les mères confient souvent leur enfant à leur mère) tandis que Chantal Daigle, si elle doit poursuivre la grossesse, dit qu'elle élèvera l'enfant seule. Dans ce contexte qui semble embrumé d'odeurs de règlements de compte, quel sort attend cet enfant, s'il naît ?

Cela ne veut pas dire qu'il ne devrait pas naître, mais on est en droit de se demander ce qu'a donc prévu notre société d'hommes et de femmes pour ces parents presque improvisés ? L'avortement sur demande de la mère n'a-t-il pas sa place dans notre société planifiée au sein de laquelle la grossesse doit être une expérience féminine et parentale programmée, toute grossesse imprévue introduisant un désordre dont hélas ! souvent seule la mère supporte les conséquences ?

Mais on peut légitimement s'interroger sur les conséquences juridiques et sociales des deux jugements récents. On a prétendu que les jugements confirmaient la validité des prétentions paternelles en matière de décision d'avortement. Si tel est le cas, quelle est la conséquence de pareils jugements sur toute décision d'avortement ou de mise en adoption ? Dans certains cas, comment identifiera-t-on avec certitude le père ? Quel dispositif conciliatoire a-t-on prévu en cas de divergence de points de vue chez les géniteurs, ces parents en puissance ?

Si les jugements récents confirment plutôt, ce qui semble le cas,

l'existence (nouvelle peut-être) de droit du foetus, on devra faire face à une réalité juridique qui traduit sans doute une réalité sociale, à savoir que la grossesse implique un équilibre, relatif et variable selon ses stades, des droits de la mère, du père et du foetus. Mais, compte tenu du rôle privilégié que la nature a confié à la femme quant au développement du foetus et que les femmes ne semblent pas encore prêtes à remettre aux nouvelles technologies, il serait souhaitable que les droits de la femme, notamment eu égard à sa santé, conservent un poids variable sans doute mais majeur tout au cours de la grossesse. Advenant où la mère veuille interrompre la grossesse, devrait-on développer la possibilité, pour les couples qui le désirent, de mise en banque d'embryons viables en vue de grossesses adoptives ultérieures par des mères incapables de concevoir, ce qui peut apparaître comme une solution de rechange à l'avortement ou à une maternité (parentalité ?) indésirée ? En attendant cette possibilité, devrait-on prévoir des mécanismes de conciliation lorsque les géniteurs sont en désaccord quant à devenir ou non parents d'un enfant non attendu.

Les événements récents rappellent qu'une criminalisation pure et simple de l'avortement mène à l'impasse et qu'il y a encore à faire une immense tâche d'éducation et de soutien social.

Réflexion à froid

Michèle DUPUY-GODIN

LE DRAME de Chantal Daigle nous rejoint de partout dans nos expériences respectives. Comment rendre logique une situation si pleine d'émotions. Comment réfléchir « à froid ». Il faut pourtant y arriver pour prendre position et considérer des solutions. Il y a, en effet, une situation conflictuelle qui tente de se dénouer au-dessus des têtes des femmes. Là où l'autorité, le pouvoir de l'autre moitié sociale se situe. Au-dessus des têtes des femmes, des hommes se lancent la balle au sujet d'une femme et de son fruit. Cette situation conflictuelle paraît quelque peu irréaliste. Comme à la fois connue, mais aussi comme niée tellement elle abasourdit. Niée pour éviter la souffrance. Comment Chantal Daigle se défend-elle de l'impuissance et de la solitude accablantes qui ne peuvent pas ne pas l'atteindre dans cette situation d'interdiction d'avorter, entérinée par deux cours ? Comment preserve-t-elle son équilibre mental ?

Une réflexion « à froid » permet une lecture simplifiée de la situation. Considérons d'abord le respect du foetus. Favoriser l'avortement à l'intérieur d'un temps où le foetus ne peut vivre hors de l'utérus porteur, ceci malgré l'avancement actuel de la science médicale, n'est-ce pas considérer l'être humain ? N'est-ce pas l'assumer en terme de suffisance physique (organes fonctionnant avec suffisamment d'autonomie) et de suffisance de milieu (le nid utérin et le nid extérieur accueillant dans la continuité) ? Cela n'a rien à voir avec la négation de la vie — toute cellule n'est-elle pas vivante ? Ensuite, assurons-nous de la dignité de la mère porteuse. Face à l'évolution des connaissances et de la science de l'avortement, se pourrait-il que l'énergie dite divine et que notre communauté « maturante » fassent confiance au refus responsable de maternité qu'a fait Chantal Daigle, à l'intérieur du délai acceptable ? Finalement, quant aux tenants de la souffrance causée au foetus par l'avortement, réalisons qu'ils oublient que la souffrance est le propre de la vie, à tous les stades de développement de celle-ci... Nous pouvons alors conclure que deux cours ont mis impunément leur nez dans une chienne de couple et en ont mêlé les cartes aux risques de causer un

Prioriser certaines valeurs, c'est en écarter d'autres

problème pire que celui d'origine : un avortement dangereux parce que tardif.

Compte tenu de la réalité médicale actuelle concernant la viabilité extra-utérine du foetus (c'est à la fin du cinquième mois de grossesse semble-t-il que la viabilité a plus de chances de se réaliser), compte tenu de l'égalité des femmes dorénavant défendue socialement, ne devons-nous pas accepter :

a) que la femme responsable est capable de prendre seule ses décisions quant à ses maternités ; qu'elle a non seulement la capacité et le droit mais aussi le devoir d'interrompre le cours de celles-ci s'il y a erreurs d'aiguillage, ceci bien sûr à l'intérieur des délais jugés acceptables — nous devons même l'en féliciter s'il y a lieu ;

b) qu'à l'intérieur des délais raisonnables, la société ne peut qu'accorder sa confiance à la mère porteuse — c'est lui laisser le pouvoir humain qui lui appartient ;

c) qu'à l'intérieur de ces délais acceptables, c'est au couple à régler les conflits ;

d) qu'au-delà des délais actuels de viabilité extra-utérine (ils peuvent changer selon les progrès de la science), c'est un autre niveau de problème.

Ne faisons pas de Chantal Daigle une victime innocente de nos blocages sociaux, de nos dénis collectifs et de nos lenteurs administratives. La jeune femme fait tout ce qu'elle peut pour se faire entendre et reprendre le pouvoir responsable sur sa vie. Que la Cour suprême renforce le pouvoir responsable de la jeune Chantal en rendant nulles les conclusions des autres cours ; qu'elle leur fasse savoir par là qu'elles se sont rendues complices de l'abus de pouvoir d'un homme à l'égard d'une femme, privant celle-ci de sa liberté de changer d'idée et de décider quant à son avenir, l'irresponsabilisant, la menaçant même si elle agissait son désir d'avorter. Alors que son action se prévoyait à l'intérieur du délai accepté scientifiquement.

Que les femmes par ailleurs rassurent Chantal Daigle. Démonstrons-lui que nous sommes derrière elle. Nous qui croyons à la maternité. Nous qui faisons confiance en notre capacité de juger du moment approprié pour exercer notre fonction de vie. Nous qui avons combattu pour notre émancipation, qui l'avons expérimentée ; nous qui n'accepterons jamais un retour en arrière. Rappelons-nous, enfin, hommes et femmes, que toute décision priorise certaines valeurs et en écarte malheureusement d'autres.

Chaque été depuis cinq ans

De jeunes Québécoises vont promouvoir sur place la condition des Péruviennes

Renée Rowan

DES ENFANTS de la région de Canete, au Pérou, apprennent à faire leur toilette en chantant « Alouette, gentille alouette, je te laverai les mains, ah! les mains, ah! la tête!, ah! les pieds!... »

Chaque été, depuis cinq ans, un groupe d'étudiantes universitaires du Québec se rend au Pérou pour une période de six à huit semaines. Elles apportent aide et appui aux jeunes femmes péruviennes, paysannes et enfants des villages de la vallée de Canete qui participent au programme de promotion de la femme du centre Condoray qui existe depuis 26 ans.

Il s'agit principalement de projets éducatifs: alphabétisation, cours de nutrition et d'hygiène, d'artisanat, d'économie familiale auxquels se greffent de l'animation et de l'assistance médicale. On en profite également pour faire l'inventaire et la classification des dons de médicaments et pour participer à divers projets communautaires, comme la construction d'un terrain de jeux ou le réaménagement d'un dispensaire.

Le projet « El Refuerzo » (Le Renfort) a été mis sur pied en 1985 grâce à des subventions des gouvernements canadien et québécois dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse. Il voulait répondre à un désir souvent exprimé par des étudiants de niveau universitaire: pouvoir dédier quelques semaines de leur temps à travailler dans un pays en voie de développement sans devoir pour autant interrompre leurs études. Pour la première fois, cette année, l'ACDI a accepté de financer le projet.

« Le but visé par Le Renfort est

d'améliorer le niveau de vie de la femme péruvienne en milieu rural », précise Isabelle Saint-Maurice, coordonnatrice du projet à Montréal et qui est aussi directrice de Montboisé, une résidence universitaire située au pied de l'Université de Montréal et qui héberge des étudiantes de niveau collégial et universitaire. Le Montboisé relève de l'Opus Dei.

« Nous ne sommes pas là pour montrer aux paysannes péruviennes quoi faire en nous substituant à elles. Nous sommes là pour travailler avec les femmes péruviennes. L'idée de continuité dans le travail et l'éducation constitue une partie essentielle du projet. Le Centre Condoray poursuit, tout au cours de l'année, les projets amorcés », explique Marie-Claude Leduc, 24 ans, qui vient de terminer un bac en psycho-sociologie de la communication à l'Université du Québec à Montréal.

La jeune femme est une des 12 Montréalaises qui faisaient partie cette année du groupe qui a séjourné au Pérou du 19 mai au 22 juillet. « Nous enseignons à des femmes péruviennes qui à leur tour forment d'autres femmes dans leur village, devenant en quelque sorte des agents multiplicateurs, un pivot dans leur milieu. »

Les candidates québécoises à ce projet de développement international sont triées sur le volet en tenant compte de leur maturité, de leur ouverture au monde extérieur et de leur intérêt pour l'autre, de leur équilibre personnel, d'une certaine endurance à cause du choc culturel, de leur santé et de leur force physique (certains travaux d'aménagement sont durs), note Mme Saint-Maurice.

« On ne va pas là pour faire du tourisme. On y va pour donner un coup de main. On accepte d'aider à la manière dont les femmes péruviennes

ont besoin d'être aidées », ajoute Ghislaine de Langavant, 25 ans, étudiante en nutrition, au niveau de la maîtrise, à l'Université de Montréal, qui a participé au projet à l'été 1988.

Même si l'ACDI a accordé cette année une subvention de quelque \$31,000, les étudiantes ont dû, elles aussi, aller chercher près de \$8,500 pour assurer leur transport aérien ainsi que subvenir à certaines de leurs dépenses. « Cela fait partie de leur formation », indique Mme Saint-Maurice. Pour recueillir cette somme, elles ont vendu plus de 500 T-Shirt.

À partir du mois de janvier, les participantes commencent à recevoir la formation requise pour le projet grâce à des rencontres qui ont lieu toutes les deux semaines.

« Malgré la pauvreté inimaginable que j'ai vue au Pérou, je suis revenue avec plus d'espoir dans l'entraide des pays et des peuples. J'ai réalisé qu'il est possible de réellement aider les gens s'il y a compréhension des problèmes et s'il existe une continuité dans l'effort d'entraide », commente Ghislaine de Langavant.

« C'est très enrichissant tant du point de vue personnel que collectif », ajoute Marie-Claude Leduc. « On apprend à travailler ensemble, non seulement avec les Péruviennes, mais aussi entre les Québécoises. On revient avec un horizon élargi, avec l'impression d'avoir plus reçu que ce que l'on a donné. »

Le contact des jeunes femmes canadiennes avec les Péruviennes permet la création de liens très intimes. « Ce sont des femmes courageuses », constatent les deux étudiantes. Certaines d'entre elles doivent marcher parfois deux heures, souvent avec un bébé sur le dos, pour venir au Centre Condoray, et autant le soir pour retourner chez elles.

Les Canadiennes arrivent à beaucoup mieux comprendre les femmes du Pérou avec qui elles travaillent et reviennent au Canada avec l'intention de maintenir la solidarité établie en cherchant comment continuer à aider leurs sœurs même si des milliers de kilomètres les séparent, affirme Ghislaine et Marie-Claude.

Au début, il n'y avait que des Canadiennes à participer au projet Le Renfort. Maintenant, il y a des groupes semblables qui viennent d'Allemagne, d'Espagne, d'Irlande et d'Angleterre.



Des jeunes Péruviennes passent voir Marie-Claude pour se faire maquiller avant la collation « nutritive » au centre Condoray.



Litsa, une étudiante canadienne, distribue la laine aux paysannes avant un cours d'artisanat.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

Prisonniers

que la recherche du climat le plus approprié pour résoudre cette crise dépendait des États-Unis et de sa façon de faire avec les autres », selon un responsable syrien.

Toujours à Damas, le leader chiite libanais Nabih Berri, chef de la milice Amal, a déclaré qu'il n'envisageait pas d'issue immédiate et que les Occidentaux ne seraient libérés qu'après un règlement global du conflit libanais.

Course

« Le groupe des huit attaque le groupe des quatre, s'exclame maintenant le commentateur. Cependant, en regardant les gens étendus sur l'herbe du versant est de la montagne, rien n'indique qu'une lutte à finir est engagée entre les meneurs de la Coupe du Monde de cyclisme. « Nous, on joue au ski entre les passages des cyclistes, fait remarquer un jeune. On suit la course par bout et on espère que Steve Bauer, le Canadien, va remporter la victoire comme l'année dernière. »

Tout à coup, des cris, une rumeur s'élève et s'approche. « Theo De Roy, Marc Madiot, Greg Lemond et Robert Millard, du peloton de tête, arrivent, brailent dans son micro le commentateur. »

Pas loin de la ligne d'arrivée, près du monument Georges-Étienne Car-

tier, des personnes dansent au son de la musique africaine. « On est venu sur la montagne pour participer, lance une fillette de huit ans qui se tremousse sur le rythme des tambours. » La chaleur accablante ne semble pas incommoder les dizaines de personnes qui dansent et chantent sans arrêt. La fête est de la partie.

À une trentaine de mètres de là, une foule compacte grossit de plus en plus pour accueillir les héros de la journée: les coureurs cyclistes qui ont bravé la température et les pentes abruptes de la piste de 16 kilomètres 14 fois, ce qui donne 224 kilomètres au total.

Un policier à motocyclette passe le premier tout feu tout flamme. Deux autres voitures le suivent. Ensuite, une grande clameur s'empare des spectateurs. Le commentateur exulte dans le brouhaha général. Jorg Muller, Yvon Madiot, Charles Mottet et Greg Lemond franchissent essouffés, presque autant que le commentateur, la ligne d'arrivée. C'est l'apothéose d'une journée chargée d'émotions de toutes sortes.

Les gagnants montent sur le podium pendant que la foule se disperse avant l'arrivée des gros nuages menaçants qui déverseront une ondée pour rafraîchir l'atmosphère.

Le mot de la fin revient au vainqueur, Jorg Muller: « C'était une belle course; on a senti les spectateurs qui nous supportaient tout au long de l'épreuve. »

Bourassa

À en juger par le discours de M. Bourassa, hier midi, la campagne n'aura de vigueur que si l'opposition péquiste entend charger à fond les troupes libérales. Le premier ministre s'est attaché à un bilan général, ne s'attardant surtout que sur l'importance de s'attaquer aux problèmes de l'environnement, dont il fera, avec la question démographique, le thème principal de sa campagne.

À cet égard, il s'est dit surpris d'entendre son adversaire M. Parizeau proclamer l'intention de doter le Québec d'une « charte de l'environnement », alors dit-il que son ministre Lise Bacon vient précisément de confier à ses fonctionnaires la rédaction d'un tel document, initiative d'ailleurs proposée en début de mandat par le parti libéral.

On soupçonne qu'une fuite au ministère serait à l'origine de l'initiative péquiste. Ajoutée à la proposition de M. Parizeau pour un débat télévisé entre les deux chefs, cet empressement constitue semble-t-il une raison de plus pour déclencher les élections sans plus tarder.

Contrairement au parti Conservateur qui avait quasiment vidé tout le sac de ses promesses avant les dernières élections, pour se consacrer presque tout entier à la question du libre-échange, M. Bourassa s'est bien gardé d'en faire une seule hier, se refusant toutefois de s'engager à ne pas recourir à de nouveaux débours budgétaires pour solliciter la faveur de l'électorat.

« Une chose est certaine, a-t-il dit en relevant les promesses de M. Parizeau, je n'ai pas comme lui l'intention d'accroître le déficit ni les impôts, ni de taxer le pain, comme Marie-Antoinette, pour défrayer les pompes de la cour de la famille royale préférée de M. Parizeau, les Bourbons. »

Allusion, qu'il s'est aussitôt empressé de dissiper, sourire en coin, au Kentucky Bourbon de son adversaire, sa boisson alcoolique favorite.

M. Bourassa n'avait pas évoqué depuis quelque temps le dossier de l'accord du Lac Meech. Il l'a fait, hier, pour les besoins de la presse anglophone, manifestement, en rappelant que « pour la première fois dans l'histoire du Québec, on donne des garanties constitutionnelles à la mi-

norité anglophone. Ce sont d'ailleurs les termes les plus forts, les plus explicites de tout l'accord, si on le lit attentivement et sans passion », a-t-il dit.

Qu'on le veuille ou non, il y aura deux campagnes électorales, et l'une d'elles, dans les comtés anglophones, ne pourra contourner les berges du lac Meech.

Rappel de campagnes plus anciennes, celles-là, alors que les candidats reprenaient le chemin de leurs circonscriptions, hier après-midi; un long convoi de camions de légumes grimpa la rue de l'Université à destination du campus.

Des maraîchers mécontents, venus protester, mais un peu tard, victimes de pannes de moteur sous un ciel accablant.

Il fut une époque, d'ailleurs, où une belle tomate en pleine chair constituait l'argument le plus convaincant des revendications sociales. Mais M. Bourassa avait déjà quitté.

Une mauvaise

avons demandé une augmentation de notre quota de 35 personnes, augmentation qui a été accordée. »

« Rencontrer un seul « réfugié » dans un camp de Hong Kong est devenu difficile », reconnaît l'avocat montréalais Pierre Saint-Louis qui s'occupe, entre autres causes, de réémigration familiale. En effet, à la différence de la première crise, en 1979, la grande majorité des boat people qui mettent aujourd'hui le cap sur Hong Kong sont des fermiers et des pêcheurs du nord du pays qui fuient leur pays pour connaître une vie économique meilleure.

Nguyen Vinh Thanh, 21 ans, un des clients de Me Saint-Louis logé depuis un an au camp de Hei Ling Chau, au sud de Hong Kong, devra retourner au Vietnam avant de pouvoir émigrer au Canada. « Lorsque je l'ai rencontré, c'était la première visite qu'il recevait en un an. Je lui ai expliqué qu'il perdait ici les meilleures années de sa vie et qu'il aurait de meilleures chances de rejoindre sa famille s'il retournait au Vietnam. C'est évident qu'il ne pourra jamais prouver qu'il était réellement persécuté et qu'il sera renvoyé là-bas de toute façon. »

Le jeune homme, qui s'est fait voler son argent et une partie de ses vêtements dès les premières semai-

nes de son séjour, a pleuré d'émotion lors de la visite de son avocat, engagé par des parents montréalais. « Moi aussi, je dois dire que j'avais la gorge nouée », confie Me Saint-Louis.

« Ces gens sont déprimés et très anxieux face à ce qui les attend », dit Huang Tran, une enseignante de l'International Social Services (ISS) en poste à Whitehead. Dans cette ancienne caserne transformée en prison, près de 8,000 Vietnamiens attendent d'être interrogés par les agents du Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) afin que ceux-ci déterminent leur statut.

« Le rôle du HCR face à cette tragédie humaine est de veiller à ce que les procédures de la politique de filtrage du gouvernement de Hong Kong se déroulent de façon juste et ne négligent aucunement les droits des personnes interrogées. Celles-ci ont droit d'en appeler de la décision; nous sommes donc certains à 100 % de ne rapatrier que des non-réfugiés », selon le chef de mission de l'organisme, Robert Van Lewen.

Non victimes de persécutions politiques mais des conditions économiques désastreuses de leur pays (un taux d'inflation de 500 % en 1988, notamment), les « migrants économiques » seront éventuellement rapatriés au Vietnam. « Lorsqu'ils disent qu'ils se suicideront si on les y force, il faut prendre leur menace au sérieux », poursuit Mme Tran, elle-même partie du Vietnam par bateau en 1979.

En fait, parmi les 32,283 boat people qui sont arrivés à Hong Kong depuis cette date, moins de 1,560 ont été interrogés et seulement 190 d'entre eux se sont avérés être de réels réfugiés.

Des discussions visant à planifier un rapatriement plus systématique sont en cours entre Hanoi et le Foreign Office de Londres mais n'ont pas encore donné de résultats probants. À ce jour, moins de 300 migrants économiques ont été rapatriés. Le Vietnam exige \$6,000 US par tête pour reprendre ses exilés et assure en contrepartie qu'aucune sanction ne sera prise contre eux.

« Ceux qui ont connu le système en vigueur au Vietnam ne croient pas à cette assurance », estime Mme Tran, venue d'Australie sous les auspices de l'ISS pour s'occuper de ses com-

patriotes.

La majorité des 20 camps disséminés dans le territoire de Hong Kong sont présentement remplis au-delà de leur capacité et, tandis qu'on entame la construction d'un nouveau camp devant loger 7,000 personnes, des problèmes liés à la surpopulation sont apparus. Problèmes de violence et d'insalubrité.

Nguyen Tuong Tam par exemple, arrivé le 4 juillet, vit avec 14 autres personnes dans un abri de ciment de quatre mètres carrés surmonté d'une toile, au camp de Tan A Chau, sur l'île Soko, au sud-ouest de Hong Kong.

Dans ce camp où on peut voir des gardes porter un masque pour se protéger des maladies infectieuses, 3,400 gens de la mer comme lui, rationnés en eau potable et en vivres, attendent d'être interrogés par des agents du HCR.

« Avant de quitter le Vietnam, j'étais au courant de la politique de Hong Kong visant à nous renvoyer d'où nous venons, dit M. Tam, qui fut officier de liaison pour l'armée américaine durant la guerre. Mais je ne crois pas que les pays d'Occident laisseront faire une chose pareille. »

Le cas

organismes défendant la position de Mme Daigle et de celle de son ex-compagnon, M. Tremblay, qui a sollicité l'injonction.

La Cour suprême devra prendre sa difficile décision au moment où l'opinion québécoise en matière d'avortement évolue, comme c'est souvent le cas pour les sondages, dans une relative confusion.

Ainsi, un sondage CROP réalisé pour La Presse et le réseau TM-TVA révélait d'abord, en fin de semaine, que 65 % des Québécois considéraient le foetus comme un être humain. Ils partagent donc largement, à cet égard, la conclusion majoritaire de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Daigle. Seulement 18 % ont répondu carrément « non » à cette question tandis que 14 % ont dit: « ça dépend » et 3 % ne savaient pas.

Aussi, les opinions sur l'avortement apparaissent, au premier abord, assez tranchées: 58 % des Québécois sont contre « sans condition » alors que 38 % pensent que la loi devrait le permettre.

Mais cela dit, l'opinion se libéralise nettement en fonction des circonstances: ainsi, 90 % sont favorables à l'avortement « si la santé physique ou mentale de la mère est en danger ». C'est, incidemment, la seule situation que permettait le code criminel avant que ses dispositions ne soient invalidées il y a environ un an par la Cour suprême, dans l'affaire Morgentaler.

De même, 81 % sont favorables à une législation sur l'avortement « s'il y a risque de malformation chez l'enfant », 83 %, si « la mère a été violée », 65 %, « dans le cas de violence conjugale ». En outre, 30 % croient que « les difficultés financières » peuvent justifier un avortement.

Pour ce qui est du temps de grossesse, 67 % sont d'avis que l'avortement pourrait être réalisé sans restriction jusqu'à douze semaines; 10 % sont disposés à se rendre jusqu'à 16 ou 20 semaines et 4 % à 24 semaines et plus. Un pour cent seulement sont favorables à l'avortement sans restriction. Par ailleurs, 13 % s'y opposent fermement peu importe la durée de la grossesse.

Pour ce qui est des conflits de droit qui se posent entre le foetus, la mère et le père, 65 % croient que « le droit de la mère prime sur le droit du foetus ». De même, 65 % ne pensent pas que « le père est en droit d'interdire à la mère de se faire avorter ». La majorité toutefois (58 %) ne sont pas d'avis que « la mère est en droit de désobéir à un tribunal lui interdisant l'avortement et de se faire avorter quand même ».

La vaste majorité des Québécois, soit 74 %, estime qu'il doit y avoir une loi sur l'avortement (on ne leur demandait pas d'en préciser l'orientation). Et s'ils avaient eux-mêmes à voter une telle loi, 51 % le feraient en fonction de leurs « principes moraux personnels », 11 % en suivant leurs « croyances religieuses », 25 % à partir de « leur expérience personnelle ».

Comment en arriver à une décision? 74 % des répondants préféreraient un référendum, 16 % un vote libre des députés, 3 % un vote selon la discipline de parti et 7 % n'avaient pas d'opinion.

Ce sondage a été mené par entrevue téléphonique entre le 31 juillet et le 3 août auprès de 991 Québécois adultes.

Plus de deux millions de saumons sur la glace

VANCOUVER (PC) — Les usines de transformation du saumon de la Colombie-Britannique étaient toujours paralysées hier tandis que plus de deux millions de prises demeurent sur la glace dans des entrepôts ou sur les bateaux de pêche.

M. Vince Ready, médiateur désigné dans le conflit entre les 7,000 employés des conserveries et les quatre compagnies qui traitent 60 pour cent du saumon pêché sur la côte ouest, a rencontré les deux parties au cours du week-end, mais sans espoir de règlement. Un porte-parole syndical s'est dit pessimiste face à l'entêtement des compagnies qui refusent de négocier.

La situation s'est compliquée vendredi après que les pêcheurs eurent accepté le prix offert par les conserveries. Les pêcheurs ont alors pris le large mais les employés des usines ont refusé les offres des employeurs.

Le conflit qui a débuté le 21 juillet n'a eu jusqu'à maintenant que peu d'effets sur le prix de détail du saumon. Les détaillants estiment que les réserves en entrepôts sont suffisantes pour contenir les prix en deça de ceux de l'an dernier.

Clément Trudel

LES FRANCOPHONES de l'Ontario pourront-ils un jour s'inscrire à une université entièrement francophone? C'est un concept auquel tiennent l'ACFO (Association canadienne-française de l'Ontario) et sa présidente Rolande Soucie: « Nous pensons qu'on peut construire avec ce qui existe », sans revenir à un type d'institution bilingue, dit-elle.

L'ACFO ne peut à elle seule mener à cette réalité, concède-t-elle, et devra composer avec les réactions du ministère ontarien des Collèges et Universités, dont le nouveau titulaire est John Conway, et celles des universités ontariennes elles-mêmes.

Parmi les alliés plausibles, selon l'ACFO, il y aurait le chapitre ontarien des Canadian Parents for French et l'Association des Étudiants de l'Ontario.

Mme Soucie, en entrevue, reconnaît qu'une « guerre des chiffres » est toujours possible. Le bassin démographique des francophones justifie-

rait-il ce projet? Mais elle ne veut pas s'y engager, préférant s'en tenir à l'angle d'approche précisée au congrès de juin, à Midlands. Elle rappelle qu'on s'y est largement documenté sur la gestation de quatre universités: Université de Moncton, Université du Québec, Université Concordia et Collège Universitaire de Saint-Boniface et que leur existence même peut, à des titres différents, fournir aux Ontariens francophones des raisons de faire mousser l'idée. Trente groupes de réflexion, 300 personnes au total, concluent unanimement, précise-t-elle, qu'il y avait là matière à entrevoir le couronnement de récents acquis pour les francophones ontariens.

Ces victoires comprennent, entre autres, la mise sur pied de collèges publics francophones, l'élection de conseils scolaires entièrement francophones à Toronto et à Ottawa-Carleton, l'adoption de la Loi 8 sur les services en français, qui entre bientôt en vigueur. L'article 9.1 de la Loi 8 fait référence aux universités, qui

sont des institutions privées; elles peuvent toujours demander d'être désignées « bilingues » suivant des critères à préciser par la Commission des services en français (cette dernière devient caduque à l'entrée en vigueur de la loi).

Le 29 juin, LE DEVOIR publiait une longue analyse du vice-recteur Denis Carrier (Université d'Ottawa) sur un sujet qu'il connaît bien, ayant présidé, de 1982 à 1985, le groupe de travail sur « L'Université d'Ottawa et la francophonie ontarienne ». Le rapport Carrier suggérait 20 nouveaux projets dont la plupart sont réalisés ou presque terminés: tout le 1er cycle de sciences peut se faire en français et, dans les sciences de la santé, de nouvelles options ont dès leur acceptation, été offertes en français.

M. Carrier n'a aucune raison de modifier son analyse ni les conclusions qu'il livrait au DEVOIR il y a cinq semaines. Il rappelle que des 8,000 francophones inscrits dans les universités ontariennes, 3,000 ne sont pas Ontariens (a-t-on l'assurance que

ce flux d'étudiants de l'extérieur se maintiendra, malgré les frais d'inscription plus forts?). Et surtout, il ne lui semble pas évident que l'addition d'une université augmenterait le nombre d'inscriptions d'étudiants francophones qui ont tendance à s'inscrire en proportion moindre que leurs vis-à-vis anglophones.

La crainte du vice-recteur Carrier est donc que l'on « s'éparpille beaucoup » et que l'on ait tendance à minimiser ce qui existe déjà. Il n'y a pas loin de 80 programmes en français au 1er cycle, à l'Université d'Ottawa, et des ententes permettent de plus deux ans à cette université et à l'Université Laurentienne (Sudbury) de former en français divers spécialistes.

Ce sont là des nuances que Mme Soucie perçoit, ce qui ne l'empêche pas de constater que l'« on sent l'effervescence », que l'idée aura le temps de germer, car on ne l'a pas convaincue d'abandonner son rêve partagé par de nombreux militants et sympathisants de l'ACFO.